

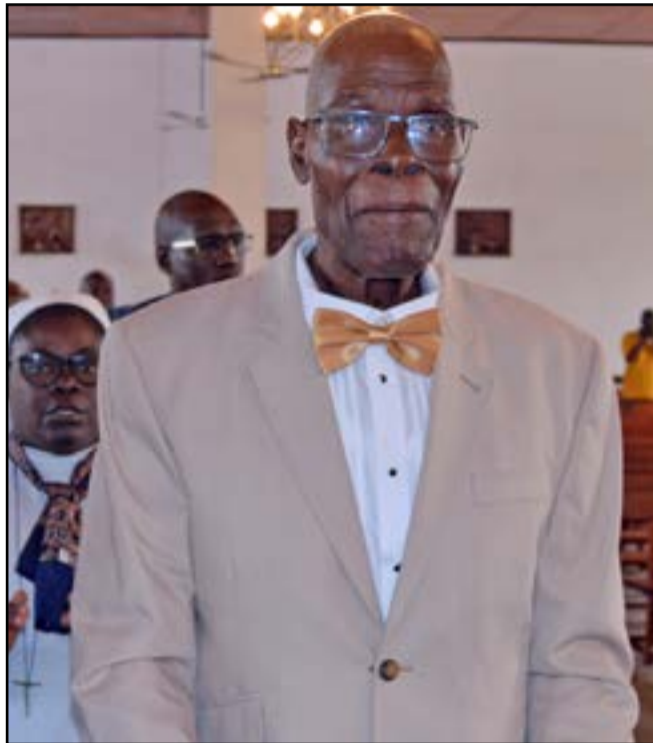
# LA SEMAINE AFRICAINE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4236 du Vendredi 28 Juin 2024 - 71<sup>e</sup> Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 - CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

## PRESSE



# Bernard Mackiza a célébré ses 90 ans

Le nonagénaire, ancien directeur de La Semaine Africaine, à l'honneur (P.8)

## QUESTIONS ORALES AU SENAT

# Le Gouvernement réaffirme qu'il n'a pas vendu des terres

Le Premier ministre Anatole Collinet Makosso. (P.3)



## FEDERATION CONGOLAISE DE FOOTBALL

# Jean-Guy Blaise Mayolas sort de ses gonds!

Jean-Guy Blaise Mayolas (au milieu) animant une conférence de presse (P.15)



## ECONOMIE

# Le cabinet CLG s'installe dans la capitale économique

(P.16)

## EDITORIAL

# Il a 90 ans !

**CANAL+**

CHAQUE JOUR DES SURPRISES VOUS ATTENDENT !

**DECODEUR HD 1000 FCFA**  
A PARTIR DE LA FORMULE EVASION

**SECRET STORY**  
TOUS LES JOURS SUR 24/24H SUR LE CANAL 99

**COPA AMERICA USA 2024**  
DU 21 JUIN AU 15 JUILLET SUR CANAL+ SPORTS

**FAST**  
LE 28 JUIN SUR CANAL+ PREMIERE

La foi ne connaît pas de limites



## AVIS DE RECRUTEMENT

Le Catholic Relief Services, USCCB «CRS» République du Congo recrute un Conseiller technique en réduction des risques (RRC) de catastrophes pour son projet KOLENDISSA au sein du bureau de Brazzaville.

### Le titulaire du poste aura pour rôle de:

- Fournir une expertise technique pour la conception, la mise en œuvre et le suivi des activités de réduction des risques de catastrophes.
- Assurer que les stratégies de RRC sont intégrées dans toutes les activités du programme et s'alignent sur les normes et les directives de CRS et de l'USAID/BHA.
- Assister dans le développement des plans de travail, des budgets et des rapports de progrès pour les composantes RRC du programme.
- Soutenir le développement et la mise en œuvre de systèmes MEAL pour suivre les progrès et l'impact des activités de RRC.
- Développer et promouvoir l'utilisation d'outils, de méthodologies et de meilleures pratiques innovantes en matière de RRC. Documenter et partager les leçons apprises, les meilleures pratiques et les réussites.
- Contribuer à la collecte, à l'analyse et à la diffusion des données sur les risques de catastrophes et les vulnérabilités.

### Formation, expérience et capacités requises

- Maîtrise en gestion des risques de catastrophes, en sciences environnementales, en ingénierie ou dans un domaine connexe.
- Minimum de 5 ans d'expérience pertinente dans le domaine de la RRC, la préparation aux urgences ou des domaines connexes, de préférence dans le contexte d'un projet financé par un bailleur de fonds international.
- Expérience avérée en matière de renforcement des capacités, de formation et de soutien technique.

- Une expérience de travail avec des programmes financés par l'USAID est hautement souhaitable.
- Expérience avérée en matière de mobilisation communautaire, d'organisation et de médiation entre les acteurs locaux.

Avertissement: Cette description de poste n'est pas une liste exhaustive des compétences, des efforts, des tâches et des responsabilités associés au poste. Il est à noter que ce poste est conditionné à l'obtention par CRS du financement de l'USAID/BHA

### Dossier de candidature devra comporter:

- Un Curriculum vitae (CV) avec trois références professionnelles (Email, coordonnées téléphoniques)
- Une lettre de motivation adressée au représentant Résident, en mentionnant le poste concerné.
- Les copies certifiées des diplômes
- Certificat de travail/attestation d'employeur
- Une pièce d'identité (Passeport, CNI) en cours de validité

La description complète du poste est disponible sur le site [www.emploi.cg](http://www.emploi.cg)

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le 05 juillet 2024 à l'adresse email [CG\\_HR@crs.org](mailto:CG_HR@crs.org) avec comme objet du message: «Conseiller technique en réduction des risques (RRC) de catastrophes» je vais ou encore par le biais de l'ACPE.

Il convient de signaler que CRS se réserve le droit de ne pas donner une suite à candidature car seuls les candidats présélectionnés seront contactés. Les candidatures féminines sont vivement encouragées. CRS veille à un espace de travail sans harcèlement, ni maltraitance, ni exploitation et ni trafic d'êtres humains et tolérance zéro à la fraude et à la corruption.

Représentant Résident

La foi ne connaît pas de limites



## AVIS DE RECRUTEMENT

Le Catholic Relief Services, USCCB «CRS» République du Congo recrute un Conseiller technique pour le système d'alerte précoce (SAP) pour son projet KOLENDISSA au sein du bureau de Brazzaville.

### Le titulaire du poste aura pour rôle de:

- Fournir une expertise technique pour la conception, la mise en œuvre et le renforcement des systèmes d'alerte précoce.
  - Soutenir le ministère des affaires sociales et de l'action humanitaire (MASAH) dans le développement et l'affinement des stratégies et des méthodologies des SAP adaptées aux contextes et aux risques locaux.
  - Organiser des sessions de formation et des ateliers pour les parties prenantes locales, les agences gouvernementales et les membres de la communauté sur le fonctionnement et l'entretien des SAP.
  - Développer du matériel de formation et des ressources pour soutenir les activités de renforcement des capacités.
  - Favoriser des partenariats solides avec les agences gouvernementales nationales et locales, les organisations communautaires et d'autres parties prenantes clés.
  - Faciliter la coordination et la collaboration entre les parties prenantes afin d'assurer l'intégration et la cohésion des opérations du SAP.
- Formation, expérience et capacités requises
- Maîtrise en gestion des risques de catastrophes, en sciences environnementales, en ingénierie, en développement international ou dans un domaine connexe.
  - Minimum de 5 ans d'expérience pertinente dans le renforcement des systèmes d'alerte précoce, la réduction des catastrophes ou des domaines connexes, de préférence dans le contexte d'un projet financé par un bailleur de

fonds international.

- Expérience avérée en matière de renforcement des capacités, de formation et de soutien technique.

**Avertissement:** Cette description de poste n'est pas une liste exhaustive des compétences, des efforts, des tâches et des responsabilités associés au poste. Il est à noter que ce poste est conditionné à l'obtention par CRS du financement de l'USAID/BHA.

### Dossier de candidature devra comporter:

- Un Curriculum vitae (CV) avec trois références professionnelles (Email, coordonnées téléphoniques)
- Une lettre de motivation adressée au représentant Résident, en mentionnant le poste concerné.
- Les copies certifiées des diplômes
- Certificat de travail/attestation d'employeur
- Une pièce d'identité (Passeport, CNI) en cours de validité

La description complète du poste est disponible sur le site [www.emploi.cg](http://www.emploi.cg)

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le 05 juillet 2024 à l'adresse email [CG\\_HR@crs.org](mailto:CG_HR@crs.org) avec comme objet du message: «Conseiller technique pour le système d'alerte précoce (SAP)» ou encore par le biais de l'ACPE.

Il convient de signaler que CRS se réserve le droit de ne pas donner une suite à candidature car seuls les candidats présélectionnés seront contactés. Les candidatures féminines sont vivement encouragées. CRS veille à un espace de travail sans harcèlement, ni maltraitance, ni exploitation et ni trafic d'êtres humains et tolérance zéro à la fraude et à la corruption.

Représentant Résident

## ANNONCE LÉGALE

Par acte sous seing privé le 16 janvier 2024, il a été constitué une SARLU dénommée

### CINDERELLA TRAVEL AND TOURS

**Forme:** Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle;  
**Siège:** 02, avenue Moé Vangoula, Plateau, derrière le Stade Anselmi, Centre-ville, Pointe-Noire;  
**Capital:** 1.000.000 Franc, CFA;  
**Objet:** la réservation et la vente de billets d'avion, l'assistance pour l'obtention des visas et la réservation d'hôtel;  
**Durée:** 99 ans;  
**RCCM:** La société est immatriculée au Registre Commercial et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro: **CG-PNR-01-2024-B13-00104** du 22 mai 2024.  
**Gérance:** M. Rohit KUMAR est le gérant.

Pour insertion

M. Rohit KUMAR

## LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique  
**Siège:** Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.  
**B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -**

### Président:

Mgr Miguel Angel OLAVERRI,  
 Archevêque de Pointe-Noire

### Vice-Président

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:  
 Albert S. MIANZOUKOUTA

### Rédacteur en chef: Cyr Armel YABBAT- NGO

Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

### Secrétaire de rédaction:

Guy-Saturnin MAHOUNGOU  
 06 671 72 20 / 05 575.66.20

### Infographisme: Atelier: La Semaine Africaine

Service Commercial: Brazzaville:  
 Tél.: 06.660.75.86

### Pointe-Noire: Chef de bureau

Véran Carrhol YANGA  
 05 6977554 / 06 6682472

### Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05

E-mail: [lasemaineafricaine@yahoo.fr](mailto:lasemaineafricaine@yahoo.fr)  
 Site Internet:  
[www.lasemaineafricaine.info](http://www.lasemaineafricaine.info)

**Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA, NOTAIRE**  
 43, rue Lénine, 1er étage de la résidence Queen House,  
 (Croisement entre la rue Lénine et Madoukou de la Mfoa),  
 Mougali, Brazzaville, République du Congo  
 Boîte Postale 15.469 / Tél.: (242) 05.717.83.45 / 06.624.43.07 /  
 E-mail: [aymarbadika@yahoo.fr](mailto:aymarbadika@yahoo.fr) / [aymarbadika@gmail.com](mailto:aymarbadika@gmail.com)

## ANNONCE LEGALE

### SOCIETE INDUSTRIELLE FORESTIERE DU CONGO En abrégé «S.I.F.C - SARL»

Société à Responsabilité Limitée  
 Au capital de un million (1.000.000) de Francs CFA  
 Siège Social : 59, rue Makoko, arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo  
**RCCM: CG-BZV-01-2024-B12-00135**

## CONSTITUTION

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du 27 mars 2024, reçu par Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA, Notaire en la résidence de Brazzaville, dûment enregistré au bureau de l'enregistrement de domaines et de timbres de Poto-Poto, Brazzaville, le 28 mars 2024 sous Folio 059/7 Numéro 1473, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes:

### Forme: société à Responsabilité Limitée.

**Objet:** la société a pour objet tant en République du Congo qu'à l'étranger:

- L'exploitation forestière, l'abattage et l'extraction de toutes essences sylvicoles; - La transformation du bois, l'exploitation de toute scierie, usine de déroulage, menuiserie et/ou toute unité de transformation de bois; - La gestion et l'exploitation des dépôts de bois; - L'achat, la vente et l'exploitation de tout bois sur pied, grumes ou débités, futaies, coupes; - L'accompagnement des entreprises dans toutes les formalités d'obtention des permis d'exploitation forestière, ainsi que leur renouvellement; - La collaboration à la mise à disposition des cartographies des zones exploitées et en cours d'exploitation; - La collaboration aux études sur les impacts environnementaux; - L'assistance dans l'exportation des produits forestiers (transites, acconnage, consignataires etc.); - La collaboration à la valorisation du savoir-faire traditionnel dans la gestion des ressources forestières; - L'import-export;

Et plus généralement la réalisation de toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, le tout directement ou indirectement, (notamment par voie de création ou de prise de participation dans des sociétés dont l'activité se rattache à l'objet ci-dessus), pour son compte ou pour le compte des tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance,

de sociétés en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits, ou autrement et toutes autres activités financières, commerciale, mobilières et immobilières susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.

**Dénomination:** la société a pour dénomination: **SOCIETE INDUSTRIELLE FORESTIERE DU CONGO en abrégé «S.I.F.C - SARL».**

**Durée:** la durée de la société est de quatre vingt dix neuf (99) années à compter de son immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

**Siège social:** Le siège social est fixé: 59, rue Makoko, arrondissement 3 Poto-Poto, Brazzaville, République du Congo.

**Capital social:** le capital social est fixé à la somme de un million (1.000.000) de Francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10.000) Francs CFA chacune, numérotées de 01 à 100, entièrement souscrites et libérées, attribuées aux associés, tel qu'il ressort de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social reçue le 27 mars 2024 par Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA.

**Gérance:** aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive du 27 mars 2024, Monsieur DIDIL Serge Micky John, a été nommé en qualité de gérant de la SOCIETE INDUSTRIELLE FORESTIERE DU CONGO en abrégé «S.I.F.C - SARL» pour une durée indéterminée.

**Dépôt légal:** a été entrepris le 22 avril 2024 au registre du Tribunal de Commerce de Brazzaville.

**Immatriculation:** La SOCIETE INDUSTRIELLE FORESTIERE DU CONGO en abrégé «S.I.F.C - SARL» a été immatriculée le 22 avril 2024 au registre du commerce et du crédit mobilier de Brazzaville, sous le n° **CG-BZV-01-2024-B12-00135.**

Pour insertion légale

Maître Audrey Aymar MVOUMBI BADIKA

QUESTIONS ORALES AU SENAT

# «Le Gouvernement n'a pas violé les textes, ni cédé ou vendu des terres»

La question de la cession ou non des terres congolaises au Rwanda continue de défrayer la chronique. Le Gouvernement est monté, une fois de plus, au créneau pour dire sa part de vérité. C'était lors de la séance des questions orales au Sénat, organisée le 21 juin dernier, sous l'autorité de Pierre Ngolo, président de la chambre haute du Parlement.

**Le chaud et le froid**

Le Premier ministre a, à quelques moments, perdu la maîtrise de soi. Justifiant la nature des accords signés avec le Rwanda, il a commencé par rappeler que le Parlement congolais avait déjà autorisé la ratification de l'accord de coopération entre la République du Congo et la République du Rwanda relatif à l'exemption des visas pour les détenteurs de passeports diplomatiques et de service et l'obtention des visas sans frais à l'arrivée pour les détenteurs de passeports ordinaires. «Le Parlement l'a ratifié parce qu'il s'agit de la libre circulation des biens et des personnes. A ce moment, on n'a pas entendu parler d'un risque d'entrée massive des Rwandais au Congo qui pourraient désormais venir sans visas ou l'obtenir à l'aéroport. D'où vient alors cette agitation?», s'est-il demandé.

Dépassant le temps de parole qui lui avait été imparti, le président du Sénat, s'est vu obliger de demander au Premier ministre d'aborder les autres questions qui lui avaient été posées. Passionné, Anatole Collinet Makosso a dit qu'il ne fallait pas escamoter le débat. «Le bureau du Sénat et les présidents des Commissions permanentes ont rencontré le Gouvernement. Nous avons expliqué toutes ces questions. Vous avez la gentillesse et l'heureuse initiative à la suite du clergé qui a eu le mérite de ne plus se laisser entendre ce débat dans la rue, de demander l'audience au Gouvernement. Nous avons reçu le clergé et on a mis à sa disposition tous les documents et actes. Le clergé est reparti convaincu qu'au fond, il n'y avait aucun problème. Il a pris position et a donné l'information vraie à ses fidèles que les terres n'ont pas été vendues. Ça lui a valu toute une levée de boucliers de la part de ceux qui voulaient se convaincre que le Gouvernement a vendu les terres. Mr le président, donnez-nous l'occasion de nous adresser directement à la population», a-t-il plaidé.

S'agissant des terres rurales, le sénateur Gaspard Kaya Magane, l'auteur de la question, voulait savoir si ces accords ont été signés sur la base du droit positif congolais, en respectant les lois et règlements.

Tout en rappelant les conditions d'attribution, d'occupation et d'acquisition des terres en République du Congo, il a précisé que les terres rurales faisant l'objet de

controverse appartiennent au domaine public de l'Etat. «Il ne s'agit pas des terres coutumières», a-t-il signifié.

Pour la deuxième fois, le Premier ministre a été rappelé sur la gestion du temps de parole. «Il ne faut pas que nous transformions la séance en une interpellation parce que d'autres



Anatole Collinet Makosso.

ministres vont intervenir. Nous risquons de déborder. Vous avez suffisamment dit et nous pouvons passer à d'autres sujets», a répété Pierre Ngolo. «Alors, Monsieur le président, que nous ne soyons plus interpellés sur ces questions», a rétorqué le Premier ministre. Un brouhaha se fait entendre dans l'hémicycle. Et Pierre Ngolo de réagir: «Vous laissez le Parlement jouer son rôle. On ne peut pas dire au Parlement: ne nous appelez plus. Tant que ça sera nécessaire, le Parlement vous appellera», a ajouté le président du Sénat. S'en est suivi un tonnerre d'applaudissements de la part des sénateurs. «Le Gouvernement répondra aussi souvent que le Parlement l'appellera et donnera les explications qu'il faut, en invitant le Parlement à jouer son rôle devant les mandants», a déclaré Anatole Collinet Makosso.

«C'est la règle», a poursuivi Pierre Ngolo. Après ces échauffourées, le Premier ministre est passé aux autres questions. Pour lui, les difficultés actuelles de l'Université Marien Ngouabi sont conjoncturelles. Sur les arriérés du CHU-B, il a indiqué qu'un accord avait été trouvé pour qu'à l'instar des retraités, ces arriérés fassent l'objet d'un traitement ultérieur lorsque les finances publiques seront revenues aux meilleures formes. «Le Gouvernement s'est engagé à poursuivre le dialogue pour réussir à obtenir de la part des partenaires sociaux le consensus nécessaire», a-t-il précisé.

Sur la procédure d'extradition de l'auteur du crime commis sur la personne de Mme Sofora, à Ouesso, par un sujet camerounais, le Premier ministre a rappelé le premier



Pierre Ngolo

paragraphe de l'article 5 de l'accord d'extradition entre les Etats membres de la CE-MAC qui dispose: «Tout Etat parti a la faculté de refuser l'extradition de ses nationaux».

«Dans la pratique, il est difficile pour un Etat qui a ses moyens de juger son national puisse accéder à la demande d'extradition. Toutefois, la République du Congo qui est dans la démarche d'extradition de ce sujet camerounais, présumé auteur des faits ayant entraîné la mort de Mme Sofora, veille à ce que les juridictions camerounaises aboutissent à une décision satisfaisante», a-t-il dit.

S'agissant des bourses des étudiants, Anatole Collinet Makosso a justifié leur non-paiement par des tensions de trésorerie.

Quant aux retards de salaires, il a reconnu que c'est un droit. «C'est pourquoi nous veillons, mais nous demandons aussi de comprendre que nous avons connu pire que ça. On a réussi à le surmonter».

**«Les pans entiers de notre économie sont entre les mains des étrangers»**

Le ministre d'Etat Alphonse Claude N'Silou a reconnu que des pans entiers de notre économie sont entre les mains des étrangers, y compris dans les secteurs réservés exclusivement aux Congolais. Pour inverser cette tendance, il a indiqué qu'un certain nombre de mesures ont été prises, à commencer par le secteur de la boulangerie. «Il leur a été demandé d'ouvrir leur capital aux nationaux», a-t-il informé. Par contre, le ministre d'Etat a justifié l'augmentation du

prix du ciment exigée par les cimentiers pour couvrir leurs charges et éviter ainsi l'asphyxie financière qui voulait entraîner la fermeture de leurs usines, par l'augmentation des prix à l'international de certains intrants qui influent sur le coût de production.

De son côté, le ministre Thierry Lézin Mougalla s'est expliqué sur l'arrêt des émissions de Télé-Congo à partir de minuit. «La chaîne peine à renouveler l'ensemble du parc de son matériel technique. C'est dans la nécessité de préserver le matériel technique que se justifie cet arrêt volontaire du fonctionnement de la télévision nationale de minuit à 5 heures du matin. Les quatre onduleurs achetés sont encore bloqués au port autonome de Pointe-Noire faute de dédouanement. Compte tenu de l'urgence, nous avons sollicité du ministre des Finances une facilité douanière pour permettre la sortie rapide de ces onduleurs au port», a-t-il signifié.

Dans les répliques, le sénateur Gaspard Kaya Magane est revenu à la charge. «Nous ne voulons pas de débats politiques. Nous posons les questions d'intérêt général. Il n'y a pas de passion, ni de problème individuel», a-t-il fait savoir au Premier ministre.

Pour Jean Marie Epouma, le Gouvernement a perdu la bataille de la communication. «Il faut le reconnaître. Nous nous sommes ressaisis après. Entre temps, la désinformation a occupé l'espace», a-t-il dit, tout en invitant le Gouvernement à continuer à communiquer sur cette question. «Il faut convaincre».

«Expliquez ce que vous avez à faire sans passion. Vous êtes le chef de la majorité parlementaire et vous êtes en face des sénateurs qui sont les modérateurs de la République. Ayez une certaine considération», a ajouté un autre sénateur.

**«Après la passion, la compassion»**

«Oui, Mr le président, nous avons abordé cette question avec beaucoup de passion. Vous avez raison de nous dire de ne pas nous laisser d'en parler. On avait l'impression qu'on parlait sans être com-

Editorial

## Il a 90 ans !

C'est samedi dernier que Bernard Mackiza a fêté, dans la joie et l'affection des proches, ses 90 ans de vie. C'est une grâce. C'est une bénédiction. Une invite à toute notre profession dont La Semaine Africaine commence à faire figure d'ancêtre au Congo. Or Bernard Mackiza, deuxième rédacteur-en-chef de notre journal, est passé allègrement au rang d'ancêtre. Un titre qu'il porte avec dérision, toujours le sourire aux lèvres et l'évocation toujours près. Sans toutefois se prendre pour un donneur de leçons, qu'il mériterait bien pourtant d'être.

90 ans, dont 60 à noircir du papier, à peaufiner les écrits (des autres le plus souvent), à chercher la meilleure manière de traduire les pulsions du monde au monde, à dire à nos contemporains que ce qui est mauvais est mauvais (alors que notre monde est plus porté vers le croustillant et le saignant), à ne pas céder à la tentation de ce qui plait et non de ce qui est vrai. Ou à le tourner de sorte qu'il le soit par la force. Ce n'est pas facile, surtout dans nos pays. Bernard Mackiza a traversé les époques.

Il a vu venir, avec le Père Jean Legall, fondateur de ce journal en 1952, les bonheurs et les malheurs qu'annonçaient les indépendances. Il a vu se transformer des révolutionnaires fougueux en prédateurs des économies de leurs propres pays, avec interdiction formelle de les dénoncer. Il a vécu avec dégoût les séances d'éborgements des fils d'une nation prometteuse par d'autres fils à la gâchette ou au couteau faciles. Pendant 60 ans de sa vie, il a vu fondre les espoirs du renouveau et toujours puisé dans sa foi catholique pour se relancer au nom du devoir de soutenir les autres. Nous avons eu en Bernard Mackiza la bibliothèque vivante de la presse au Congo, la mémoire de ce qui a été, et de ce qui devrait être. Gloire à Dieu de nous avoir donné un patriarche qui nous aide à confronter par son expérience ce que le journalisme a été, et ce qu'il sera. Surtout, il le raconte lui-même ; on ne le raconte pas pour lui. C'est véritablement une bénédiction.

Albert S. MIANZOUKOUTA

pris. Vous me donnez cette occasion. Le Gouvernement n'a pas violé les textes, ni cédé ou vendu les terres», a-t-il réaffirmé.

Pour lui, la dictature et la pression des réseaux sociaux n'ont pas permis aux uns et aux autres de faire confiance au Gouvernement et de comprendre que ce que nous disons est vrai.

Sur les six accords sur les

terres signés avec le Rwanda, cinq ont fait l'objet d'autorisations provisoires d'occuper (2 ans), notamment à Kindamba, Louvakou, Loudima, Aubeville et Makabana. Et un autre, d'une autorisation expresse d'occuper (20 ans), à Mas-sangu, dans le district de Yamba, sur un ancien ranch de l'Etat.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COOPÉRATION USA-CONGO

### 5<sup>e</sup> édition de formation dédiée aux personnes handicapées

Le 34<sup>e</sup> anniversaire de la promulgation de la « loi sur les Américains vivant avec Handicap » a été aussi, à Brazzaville, l'occasion de clôturer une formation dédiée à ce segment de la société. Elle avait été ouverte en janvier.

Pour cette cinquième édition de formation dédiée aux handicapés, l'association LEB Congo avec l'appui de l'ambassade des États-Unis, a

procédé à une remise de certificats pour marquer la fin de formation des personnes handicapées

Suite en page 5)

HYDROCARBURES

# Cadres et agents à l'école du savoir dans la ville océane

Le ministre des Hydrocarbures, Bruno Jean-Richard Itoua, fait de la formation des cadres et agents son cheval de bataille. C'est dans cette optique qu'une cinquantaine d'hommes et de femmes de son département, venus de Brazzaville, sont à l'école du savoir à Pointe-Noire. Le lancement officiel de cette formation a eu lieu le 21 juin 2024. C'était sous le patronage de Mme Rachel Ndolou née Oboa, conseillère aux ressources humaines du ministre des Hydrocarbures. En présence, entre autres, de MM. Constantin Taty et Godefroy Jules Pikene, respectivement directeur des études et de la planification, coordonnateur adjoint de la commission formation au ministère des Hydrocarbures, et directeur interdépartemental des Hydrocarbures du Kouilou et de Pointe-Noire.

Dans son allocution, Mme Rachel Ndolou née Oboa a relevé le bien-fondé de cette formation. « Cette démarche s'inscrit dans le vaste programme de formation pluriannuel envisagé en 2021 par Monsieur Bruno Jean Richard Itoua, afin de renforcer les capacités opérationnelles des ressources humaines du ministère des Hydrocarbures, en vue de réduire l'asymétrie et/ou combler les déficits de connaissances/aptitudes pendant les négociations, le suivi et contrôle des contrats entre l'Etat congolais et les opérateurs pétroliers », a-t-elle affirmé.

Trois axes majeurs sont mis en valeur par cette formation: la formation initiale, réservée aux nouveaux

cadres et agents mis à la disposition du ministère des Hydrocarbures, en vue de maîtriser l'essentiel des activités sur toute la chaîne pétrolière et gazière ; la formation thématique, plus spécialisée pour les cadres et agents dans les domaines spécifiques; la formation managériale, réservée aux managers, conseillers, directeurs généraux et centraux. « Notre objectif majeur est non seulement de renforcer vos capacités, mais aussi de vous aider à les appliquer dans l'animation de vos services respectifs pour le bien-être des couches sociales qui s'orientent vers nos services », a ajouté Mme Rachel Ndolou née Oboa.

« Cette formation est très importante. Vous savez qu'el-



La photo de famille après le lancement de la formation

le fait partie des grands piliers du PND 2022-2026. Le renforcement des capacités est une donnée fondamentale. En ce qui concerne le ministère des Hydrocarbures, chaque année, le ministre Bruno Jean Richard Itoua, dans le cadre du contenu local, donne cette opportunité aux travailleurs, aux jeunes cadres de se former sur tout le processus du pétrole: ça peut être dans la prospection, la recherche, l'exploitation », a déclaré Jean-Christophe Bouanga, expert financier, formateur du cabinet SPR-KMOS.

Afin d'être en phase avec le contenu local (local content), cher au ministre Bruno Jean Richard Itoua,

cette formation est assurée par six cabinets locaux: AS Building, qui se charge du thème: « Gestion des projets: contrôle, suivi et évaluation »; VB Juricomptables: « Gouvernances des données »; DGC: « Pilotage des RH et GPEC », « Initiation à l'informatique »; SPR-KMOS: « Initiation amont, aval pétrole et gaz », « Economie de la chaîne pétrolière »; Rhésus: « Contenu local: suivi et évaluation »; EC & CE: « Contrôle et suivi des audits des coûts pétroliers », « Evaluation économique des projets pétroliers ».

Véran Carrhol YANGA

SANTE

## Inauguration en série de CSI dans le Niari

Démarrée le 9 juin 2024, la série d'inaugurations de trois CSI rénovés flamboyants construits au Niari, a pris fin le 12 juin dernier au CSI de la sous-préfecture de Kimongo. C'est Martin Inana, directeur départemental des soins et services de santé au Niari, accompagné des corps constitués départementaux, qui a posé le geste symbolique de la coupure de ruban.



Le CSI de Kimongo en arrière-plan

Tout a commencé au CSI d'Inzendi où Jean Aimé Passi, chef de service des actions sanitaires à la direction départementale des soins et services de santé du Niari, a planté le décor, suivi de la remise des clefs du Centre aux ayants droits.

Le directeur départemental de la santé a remis à titre symbolique des médicaments et des consommables au chef du centre. Réceptionnant le don, Jean Aimé Passi a promis de l'utiliser à bon escient au profit de la population.

Au centre de santé intégré de Boudianga, le schéma était le même. Après avoir remis les clefs du bâtiment et tout ce qui s'ensuivait au chef du centre, les autorités ont eu droit à une visite guidée.

Le clou de cette tournée a été au nouveau CSI de Kimongo. Ici, c'est le vice-président du Conseil départemental du Niari, Gabriel Lissouba, qui a remis des clefs marquant l'ouverture officielle de ce Centre.

Interrogé, Sylvain Ndamba, habitant du village Nkouni, a témoigné sa reconnaissance envers les donateurs: « Nous sollicitons de nos autorités, l'octroi d'une ambulance pour les interventions rapides lors des cas difficiles et urgents », a-t-il dit.

A signaler que le CSI de Kimongo consacre la création prochaine de l'hôpital de référence du district sanitaire de Kimongo-Londela-Kayes.

Equateur Denis NGUIMBI

JOURNEE MONDIALE DE L'ENVIRONNEMENT

## Une «marche écologique» organisée à Pointe-Noire

Après Brazzaville le 5 juin, la ville de Pointe-Noire a commémoré la Journée mondiale de l'environnement, en différé, samedi 15 juin. Elle a été marquée par une marche écologique organisée par le ministère de l'Environnement. En tête du cortège, le Premier ministre Anatole Collinet Makosso. Il avait à ses côtés, Mme Arlette Soudan-Nonault, ministre de l'Environnement, du développement durable et du Bassin du Congo; Bruno Jean-Richard Itoua, ministre des Hydrocarbures; des acteurs d'institutions publiques et privées; des autorités civiles et militaires et bien d'autres personnalités.



Pendant le ramassage des déchets à la plage

Cette «marche écologique» a été consacrée à la sensibilisation des populations afin d'éveiller les consciences individuelles et collectives sur l'importance de la gestion durable de l'environnement, afin d'améliorer le cadre de vie du citoyen et la rentabilité des activités économiques.

Le thème de la célébration de cette Journée a été: «La restauration des terres, la désertification et la résilience à

la sécheresse». Chacun a été invité à diffuser des solutions pour la préservation de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie.

Les marcheurs ont répondu présent à cet appel, afin de sensibiliser les Ponténégrins sur les causes de la dégradation des terres.

La ministre Arlette Soudan-Nonault a invité les marcheurs à la préservation de leur environnement, «la maison commune». «Préservez cet

environnement qui est la biodiversité! Les marcheurs, soyez conscients que notre habitat commun, c'est nous qui le salissons et qui devrions le rendre propre en ramassant les déchets qui sont tout autour de cet habitat », a-t-elle déclaré.

Le Premier ministre a donné le coup d'envoi de la marche, après quelques exercices physiques d'ensemble.

Tout est parti de l'hôtel de la préfecture, jusqu'au Boulevard Jacques Bouiti, où les marcheurs ont procédé au ramassage des déchets sur leur passage, tout le long de plage. Anatole Collinet Makosso a rappelé que cette marche doit se prolonger dans l'esprit de chacun, car il faut défendre l'environnement toute sa vie. Il a invité la société civile, les associations, les ONG et surtout, les communautés religieuses à l'amélioration des cadres de vie et à la mobilisation afin d'assainir l'environnement.

A noter que les déchets ramassés lors de cette marche seront triés pour leur recyclage. L'occasion pour le Premier ministre et sa suite de visiter l'usine de recyclage Tank services, dans l'arrondissement 6 Ngoyo, où se fera le recyclage des déchets.

Madocie Déogratias MONGO

ETUDE DE MAITRE Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI  
NOTAIRE

91, Avenue de l'indépendance, Arrondissement 3 Poto-poto, Centre-ville  
B.P : 13646 / Tel(s) : (+242) 05.585.61.87/06.412.72.92  
E-mail : officenotsmb@gmail.com BRAZZAVILLE REPUBLIQUE DU CONGO

PRACT

### AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE  
CAPITAL SOCIAL : UN MILLION (1.000.000) DE FRANCS CFA.  
SIEGE SOCIAL : 24 BIS, RUE KOUSSOUASSISSA (MOUNGALI)  
BRAZZAVILLE (REPUBLIQUE DU CONGO)

Suivant Acte authentique en date à Brazzaville du deux mai deux mille vingt-quatre, reçu par Maître Aubierge Prisca MOUANDZA BOUFOUENI, Notaire, titulaire d'un Office Notarial à la résidence de Brazzaville, 91, Avenue de l'Indépendance, Poto-Poto, Centre-ville, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme: Société à Responsabilité Limitée, régie par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique et les statuts ;

Objet social: La société a pour objet :

- Sécurité (Gardiennage, Agent de prévention et de sécurité, Agent cynophile ; Service escorte ; Service télésurveillance ; Service anti-incendie ; Sécurité électronique, Sécurité sanitaire).

Dénomination sociale : La société prend la dénomination suivante : PRACT.

Siège social : Le siège social est fixé à Brazzaville (République du Congo), 24 bis, rue Koussouassissa (Moukon-

do) Arrondissement 4 Mougali.

Durée: La durée de la société est fixée à 99 années entières et consécutives qui commenceront à courir à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Capital social: Le capital social est fixé à Un million (1.000.000) de francs CFA, divisé en 100 parts sociales de dix mille (10.000) francs CFA chacune, souscrites entièrement et libérées intégralement.

Gérance de la Société: Conformément aux dispositions statutaires, Monsieur Josdel Goderich NGANGA-KITOMBODI, domicilié à Brazzaville, 24 rue, Koussouassissa, Mougali, est désigné en qualité de gérant de ladite société.

Immatriculation : La société dénommée PRACT est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sous le numéro CG-BZV-01-2024-B12-00181.

Pour avis  
Maître Aubierge Prisca  
MOUANDZA BOUFOUENI  
NOTAIRE

DEVELOPPEMENT LOCAL

**Huit projets déclarés éligibles au financement du Fonds africain d'appui à la coopération décentralisée internationale**

Le Forum sur la redynamisation de la décentralisation et du développement local tenu à Brazzaville en mars 2023 a porté ses fruits. En effet, huit projets ont été déclarés éligibles au financement du Fonds africain d'appui à la coopération décentralisée internationale (PACDI), au titre du 4<sup>ème</sup> appel à projets. L'annonce a été faite par le ministre délégué à la Décentralisation et au développement local, Juste Désiré Mondelé, le 21 juin dernier lors de la séance de travail qu'il a eue avec les présidents des Conseils et maires des communes concernées.

Le coût global de ces projets s'élève à 1,40 milliard de F.CFA. La contribution du Fonds à ces projets s'élève à 861 millions de F.CFA, alors que les collectivités territoriales marocaines participeront à hauteur de 430 millions de F.CFA. Ainsi, la contribution du Fonds africain et des collectivités territoriales marocaines à ces projets est de 1,29 milliard de F.CFA. La quasi-totalité de cette contribution financière sera versée aux budgets des collectivités congolaises partenaires.

Les secteurs ou thématiques touchés par ces projets sont diverses et visent en priorité la dynamisation du développement local, l'amélioration des conditions de vie des populations et le renforcement institutionnel des collectivités territoriales concernées par la formation, dans une première phase, de dix managers territoriaux.

Les huit projets déclarés éligibles portent sur la réhabilitation, extension et équipement d'un centre de santé à Kintélé (Coût global: 3.234.580 Dh); la lutte contre l'insalubrité dans la ville de Pointe-Noire (Coût global: 3.300.000 Dh); l'éclairage public par panneaux photovoltaïques à Impfondo (Coût global de 2.998.000 Dh); la construction d'une plateforme artistique et culturelle à Brazzaville (Coût global: 3.251.447 Dh); l'aménagement d'un

marché forain à Oyo (Coût global: 3.654.683 Dh); le réaménagement du marché des produits de terroir à Madingou (Coût global: 3.500.000 Dh); l'adduc-



Les présidents des conseils et les maires pendant la séance

tion et alimentation de la commune de Pokola en eau potable (Coût global: 3.269.500 Dh) et l'accompagnement en management territorial, appui à la mise en place de la filière menuiserie au complexe de formation multimodal dans le Niari (Coût global: 700.000 Dh).

Malgré le fait que les collectivités territoriales congolaises n'avaient pas participé aux trois appels à projets lancés par le Fonds africain, elles se positionnent actuellement au 3<sup>ème</sup> rang des bénéficiaires. «*Toutefois, les collectivités territoriales congolaises doivent se mobiliser dès maintenant pour chercher des partenaires marocains et préparer ensemble les demandes à proposer au Fonds africain lors du 5<sup>ème</sup> appel à projets qui sera lancé probablement vers le*



Juste Désiré Mondelé

début de l'année 2025», a dit le ministre Juste Désiré Mondelé. Il a indiqué que des formations devront être organisées au profit des cadres responsables de la coopération décentralisée au sein des CTs congolaises afférentes aux techniques de participation aux appels à projets, au montage, suivi et évaluation des projets de développement local. «*Le responsable du Fonds africain est disposé à mettre à disposition des CTs congolaises toute l'expertise nécessaire pour le bon déroulement de cette formation dans le cadre d'un apprentissage par les pairs*», a-t-il fait savoir.

Le ministre a rappelé aux bénéficiaires qu'il y a deux mécanismes à mettre en place: un comité de pilotage et de suivi et évaluation

de l'implantation des projets qui iront directement aux collectivités locales.

Par ce financement, «*la mairie de Brazzaville entend développer les zones périphériques de Mfilou et Talangai pour amener la culture plus proche des citoyens. Ce ne sont pas des espaces de jeux ou de représentations uniquement, mais de formation des jeunes artistes*», a précisé le député-maire Dieudonné Bantsimba.

Pour la mairesse de Pointe-Noire, Evelyne Tchitchelle Moe Poati, ce financement va permettre d'assainir la ville océane. «*La gestion des déchets des hôpitaux est un réel problème. Nous remercions le ministre et le Maroc qui a mis à notre disposition ce fonds*», a-t-elle déclaré.

Elle est revenue sur l'incivisme des citoyens à Tié-Tié. «*L'avenue Marien Nguabi est pratiquement terminée. Reste à boucher les caniveaux, mais déjà, ils sont pleins d'ordures ménagères*», a regretté la présidente du Conseil départemental et municipal de Pointe-Noire.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COOPÉRATION USA-CONGO

(Suite de la page 3)

Durant deux mois. Les personnes vivant avec handicap ont fait preuve de leurs capacités dans la fabrication des savons, des gâteaux et des emballages pour des produits transformés localement, ce qui va permettre le développement de leurs entreprises, contribuer au renforcement du tissu économique du pays.

Lors de la cérémonie d'ouverture en janvier sur la formation entrepreneuriale business que LEB CONGO donne, l'objectif était la formation de 100 personnes handicapées

sur la base de connaissances d'un métier, dans le partage de connaissances et la réalisation des projets. Après le suivi de cette formation. «*Cinq projets sont retenus dont trois à Brazzaville et deux à Pointe-Noire et ont reçu le financement de l'ambassade des USA*», a dit M. Jean Precy Ndongui président de LEB CONGO.

Cette formation était une étape pour la concrétisation des projets dont le but est d'améliorer et de générer une vie nouvelle des handicapés dans la mise en pratique des compétences et la con-

crétisation des projets de leurs capacités.

M. Eugène Ikounga, directeur de cabinet de la ministre des Affaires sociales, de la solidarité et de l'action humanitaire a salué l'initiative du LEB CONGO, avec l'appui de l'ambassade des États-Unis, dans la vision sur la transformation de la vie des personnes handicapées au travers des formations pour éliminer les inclusions des personnes vivant avec handicap. Dans son propos il dit : «*Chaque individu doit avoir une contribution dans ce pays quelle que soit sa forme génétique*». L'amélioration des con-

ditions de vie des handicapés fait partie de l'engagement sur la coopération avec le peuple et le gouvernement de la République du Congo. Pour le soutien de l'ambassade des USA à LEB CONGO, l'ambassadeur américain Eugène Young a déclaré : «*Nous vivons dans un monde interconnecté, notre investissement dans une société congolaise prospère est un investissement dans la prospérité des Américains et des peuples du monde entier*».

Christevie OBA (Stagiaire)

COUP D'OEL EN BIAIS

A Bacongo, un corps sans vie découvert sur la corniche

Les sapeurs-pompiers ont été appelés jeudi 20 juin dernier aux alentours de 15h après la découverte d'un corps sans vie partiellement enterré dans les fourrés bordant la corniche, derrière l'école privée Saint Beni, à Bacongo, l'arrondissement 2 de Brazzaville. Ils auraient été alertés par le maire d'arrondissement. La découverte macabre a été faite par des enfants qui ramassaient de la ferraille dans les parages. Ils ont d'abord aperçu un pied, puis le visage décharné. Les pompiers ont transporté le corps à la morgue. Il reste à déterminer les circonstances et la cause du décès de la victime dont l'identité n'a pas été découverte. Une enquête a été ouverte.

La grève persiste à l'Université Marien Nguabi

Le personnel de l'Université Marien Nguabi continue de se croiser les bras. Déclenchée le 11 juin dernier, la grève persiste. Les portes des 11 établissements demeurent closes le mardi 25 juin dernier. Les agents de cet établissement d'enseignement supérieur revendiquent 3 mois d'arriérés de salaire et réclament la concomitance de paiement des salaires avec les fonctionnaires.

Un voleur de taxi-moto tué à Talangai

Samedi 15 juin 2024, un cas de justice populaire s'est produit encore à Brazzaville. Une foule en furie a tué à coups de grosses pierres un jeune homme. Voleur présumé de taxi-moto, il a été surpris sur la rue Eko, vers un parking de gardiennage de voitures du quartier Jamaïque, à Talangai (6<sup>e</sup> arrondissement). La victime, recherchée, aurait été prise en filature au quartier Congo-Chine et serait tombée dans un guet-apens tendu à la station-service où il se ravitaillait en carburant.

Vol de câbles électriques : des habitants de Kimpouomo mettent la main à la poche !

Victimes d'un vol de 200 mètres de câble électrique ayant privé leur quartier d'électricité, les habitants d'un quartier de Kimpouomo, dans l'arrondissement 8 Madibou, ont informé, affirment-ils, le service habilité de la société E<sup>2</sup>C, pour le remplacer. Ce service aurait décliné sa responsabilité. Obligés de mettre la main à la poche pour acheter un nouveau câble, ils ont organisé une collecte. Chaque propriétaire de parcelle devait déboursier la somme de 7000 francs CFA. C'est devenu, semble-t-il, la règle pour les câbles électriques et les tuyaux de raccordement d'eau. Le service public est en recul au Congo !

Des remous à Radio Brazzaville

Le personnel de Radio Brazzaville (chaîne départementale) avait arrêté les émissions sans préavis le dimanche 9 juin dernier. Il exigeait le départ du directeur. En cause, la note de service que celui-ci aurait prise suspendant le chef de service administratif et financier pour «*absence prolongée*». C'est «*un abus de pouvoir du directeur*», selon les frondeurs. Pour eux, le directeur ne serait pas compétent pour suspendre un agent nommé par le ministre. Le directeur général aurait, de son côté, tenté une médiation. Les émissions ont repris malgré tout.

Un homme meurt dans l'indifférence des passants à Bacongo

Jeudi 13 juin dernier, un homme a succombé à un malaise survenu sur le trottoir de l'avenue de l'OUA, que nous savons pourtant grouillante de monde, à côté de l'école consulaire Saint Exupéry, à Brazzaville. Les témoignages, nombreux, s'accordent sur l'indifférence des passants qui n'ont pu apporter l'assistance souhaitée à cet homme. Au contraire, certains se sont contentés de filmer la scène pour alimenter les réseaux sociaux. Sans doute que l'infortuné aurait été sauvé.

Les bar-dancings sont devenus des foyers à scandale

A Brazzaville, les bar-dancings sont devenus des lieux de dépravation des mœurs. On y croise de plus en plus des mineurs. Il n'est pas rare non plus d'y rencontrer des jeunes filles portant des collants ou des jupes très courtes, pour mettre en exergue leur corps. L'on comprend que la prostitution, même sous des formes déguisées, y bat son plein. Il y a de quoi s'inquiéter particulièrement pour les dégâts dans la jeunesse.

## CABINET LE MITOUARD

Tax & Legal

Agréments CEMAC de Conseil Fiscal

NO CF 67 en date du 12 décembre 2003/no CF129 en date du 19 décembre 2011

54, Avenue Charles de Gaulle, Immeuble UMA 3e Etage — B.P.: 606

Tél.: 06 663 50 60

Pointe-Noire - République du Congo

### AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPEE DE SOCIETE «SOCIETE SOFREN CONGO»

Société à Responsabilité Limitée «société en liquidation»

Au capital de 10 000 000 de francs CFA,

Siège social: 54 Avenue Charles de Gaulle

RCCM: CG-PNR-01-2014-B12-00037

Pointe- Noire, République du Congo

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 08 avril 2024 à Pointe-Noire, enregistré à Pointe-Noire centre le 10 mai 2024, sous le numéro n03680, Folio 087/1, il a été décidé de:

La dissolution anticipée de la société **SOFREN CONGO**, à compter du **08 avril 2024** ;

-La nomination, en qualité de liquidateur, du Cabinet LE MITOUARD, représenté par Monsieur Rodez Aubin ILIMBI, conseil fiscal agréé CEMAC, n°CF67, domicilié à Tchimbamba, Pointe-Noire, République du Congo ;

-La fixation des obligations et pouvoirs du liquidateur. Celui-ci disposera des pouvoirs les plus étendus pour mener à bien sa mission pour une durée de trois (03) ans ;

-La domiciliation de ladite société aux locaux du cabinet LE MITOUARD, sis 54, Boulevard Charles De Gaulle, 3<sup>ème</sup> étage Immeuble UMA, Enceinte Hôtel Elais centre-ville, Pointe-Noire, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés ;

-Dépôt du procès-verbal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 05/06/24, enregistré sous le numéro **CG-PNR-01-2024-D-00506**.

Mention modificative a été portée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro NOCG-PNR-01-2014-B12-00037.

**Pour insertion,**

**Rodez Aubin ILIMBI**

**Conseil Juridique et Fiscal agréé CEMAC, n°CF129**

## AVIS DE RECRUTEMENT

Une association du domaine environnemental est à la recherche d'investigateurs engagés, motivés, et très actifs prêts à exercer sur toute l'étendue du territoire national.

### Conditions à remplir:

- Avoir une expérience d'au moins un (1) an dans une ONG;

- Etre sociologue, environnementaliste, agronome... ;

-Travailler sous pression ;

Les candidats intéressés doivent envoyer, au plus tard le 31 juillet 2024 à 17 heures, une lettre de motivation et un cv à l'adresse suivante : [recrutement2016congo@gmail.com](mailto:recrutement2016congo@gmail.com).

**La Direction**

**MAITRE Armand AKOULA, notaire, titulaire d'un office en la résidence de Brazzaville, sis au n° 116 de l'avenue Gouverneur Général Félix Eboué, en face de la Direction départementale des Impôts, près de la station TOTAL SCLOG**

### INSERTION LEGALE

Suivant acte authentique en date à Brazzaville du Vingt-huit Mai l'An Deux Mil Vingt-Quatre, reçu par Maître Armand AKOULA il a été dissoute de façon anticipée une société à responsabilité limitée, enregistrée au greffe du tribunal de commerce de Brazzaville aux caractéristiques suivantes:

- Dénomination Sociale : « **ROSH PINA SARL** »

- Capital Social : TROIS MILLIONS (3.000.000 FCFA) DE FCFA divisé en Trois Cents (300) Parts de 10.000 FCFA chacune, libérées en totalité.

- Siège social : Résidence 47 rue Makoko, arrondissement III Poto-Poto, Brazzaville

- Objet social

-Agence de communication digitale;

-Conseil et formation en communication et marketing au moyen de tous supports presses et digitaux;

-L'assistance opérationnelle apportée aux entreprises et autres organisations sur tous supports, tous médias interactifs et internet.

Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus ou tous objets similaires ou connexes.

- Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de son Immatriculation au Registre de

Commerce et de crédit mobilier.

Immatriculation au registre de commerce et de crédit mobilier de Brazzaville sous le numéro **CG-BZV-01-2023-B12-00099**

**Pour avis  
Maître Armand AKOULA  
Notaire**

**MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES  
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES  
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE  
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE**

**REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité-Travail-Progrès**

### ANNONCE LEGALE N°444/2024/BZ-C INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants

N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIERS	Arr /Dpt	REQUERANTS
1	31645 du 01-03-24	Sect M, bloc - ; Pile - ; Sup : 451,25m2	KINTELE (QUARTIER GASTON MPOUILILOU)	POOL	ITOUA PEYA Ponce Lionel
2	31736 du 03-04-24	Sect J, bloc - ; Pile - ; Sup : 400,00m2	KINTELE (QUARTIER GASTON MPOUILILOU)	POOL	Association Chrétienne Arche-Mission
3	31816 du 23-04-24	Sect B, bloc 08 ; Pile 04 ; Sup : 587,21m2	RUE OYO (QUARTIER 01)	CUVETTE	Enfants OLOUKA
4	31508 du 02-02-24	Sect E, bloc - ; Pile - ; Sup : 831,50m2	KINTELE (QUARTIER NGAMBIO)	POOL	ELOUO DENGAMOUE ALOUFA
5	31871 du 04-05-24	Sect P7, bloc 5 ; Pile 18 ; Sup : 197,24m2	24, RUE KINKALA	4-BZV	DIACKABANA Espérance Marina Mangali
6	31505 du 02-02-24	Sect P15, bloc 82 ; Pile 02 ; Sup : 120,76m2	30BIS, RUE TCHITONDI (QUARTIER 605 JOSEPH NGOBALI)	6-BZV	BOCKONDAS MANGA Cathérina
7	31882 du 06-05-24	Sect P7, bloc 30 ; Pile 1 ; Sup : 349,88m2	18, RUE SIBITI (QUARTIER LOUBASSA)	4-BZV	MPARA Eugène Alain Yve Aignan
8	31618 du 26-02-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 814,92m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	N'GASSAKI Athanase
9	33675 du 11-03-24	Sect BF, bloc 145 ; Pile 12 ; Sup : 373,50m2	1, RUE EMBOLI	9-BZV	KIBA Célestin
10	31856 du 26-04-24	Sect P8, bloc 38 ; Pile 7 (ex.8) ; Sup : 197,03m2	51BIS, RUE NKOUA	4-BZV	PEYA Karim Johao
11	31732 du 29-03-24	Sect : Zone Rurale ; Sup : 8.000,00m2	VILLAGE IMPANI	POOL	PEYA née NKOUA NGALA Amélie Clarisse
12	31745 du 03-04-24	Sect P8, bloc 63 ; Pile 12 (ex.7) ; Sup : 183,10m2	23, RUE POLYDOR	4-BZV	MADZOU Ruth Merveille
13	31492 du 26-01-24	Sect P7, bloc 102 ; Pile 16 ; Sup : 289,61m2	910, RUE MOULENDA (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	MOYEN Raphaëlle
14	27813 du 04-11-21	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 1.600,00m2	QUARTIER NGAKOUBA	POOL	BOSSINA Jean Marie
15	32000 du 29-05-24	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 977.673,013m2 soit 97ha76a73ca	VILLAGE IMPANI	POOL	PARAISO Angélique
16	31712 du 26-03-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 335,86m2	AVENUE DE L'U.A EX. AVENUE LE BLAIDE (QUARTIER 712 ITSALI)	7-BZV	NGADIA-OPIMBA
17	31940 du 16-05-24	Sect P5, bloc 98 ; Pile 9 (ex.7bis) ; Sup : 218,68m2	61BIS, RUE BAKOUKOUYAS	3-BZV	ELENGA née ANDZOUANA Alice-Phanie
18	31999 du 29-05-24	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 698.522,427m2 soit 69ha85a22ca	VILLAGE IMPANI	POOL	PARAISO Angélique
19	30227 du 12-04-23	Sect -, bloc 01 ; Pile - ; Sup : 1.530,36m2	QUARTIER Ouenze	5-BZV	MARIAM ISSA MALIK
20	29512 du 12-12-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.373,639m2	LIFOULA	POOL	Jean Pierre David NGABALI
21	31973 du 23-05-24	Sect BD, bloc 45 (ex.21) ; Pile 12 (ex.5) ; Sup : 195,38m2	15BIS, RUE ETABA (QUARTIER MIKALOU II)	9-BZV	NKOUNKOU Méfiance
22	31790 du 16-04-24	Sect CH, bloc 23 ; Pile 01bis ; Sup : 201,75m2	RUE OKOUMA (ZONE TROIS POTEAUX)	9-BZV	ONDZONGO DA YOHA Renaud
23	31178 du 26-01-24	Sect P8, bloc 172 ; Pile 9 ; Sup : 249,73m2	127BIS, RUE GAMBOMA	4-BZV	DIALLO MODIBO
24	31789 du 16-04-24	Sect O, bloc - ; Pile - ; Sup : 2.145,77m2	QUARTIER UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO	POOL	NGALESAMY Jean S. et LEBVOUA LALUAMBA C. S
25	31511 du 02-02-24	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 40.000,00m2 soit 4ha	VILLAGE MOUTOH (ZONE AGRI-CONGO)	POOL	BITECK BATY Prince André
26	31971 du 22-05-24	Sect A, bloc 23 ; Pile 02 ; Sup : 952,11m2	QUARTIER OYAH (OYO)	CUVETTE	ARPCE
27	27884 du 19-11-21	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 541,68m2	QUARTIER 10 (UNIVERSITE DENIS SASSOU NGUESSO)	POOL	OTTO NGATSE Charly
28	29311 du 24-10-22	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 1.201,60m2	QUARTIER NDIBOU	POOL	MONOFILA MINIGOU
29	30805 du 12-09-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.177,77m2	VILLAGE YIE	POOL	MBEMBA NZOUNGANI Dulia Donadoni
30	31936 du 17-05-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 986,12m2	QUARTIER ISSOULI	POOL	NGATSE ONDAILLE Chabrina Bienvenue
31	31905 du 08-05-24	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 405,02m2	QUARTIER NGAKOUBA	POOL	ONDONGO Alexis Lascony
32	31617 du 26-02-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 858,09m2	RUE NGALEKIRA (QUARTIER MANIANGA)	9-BZV	ALOUNA Mélanie Judith
33	30970 du 27-10-23	Sect P10, bloc 152 ; Pile 5 (ex.7bis) ; Sup : 264,80m2	103BIS, RUE ITOUMBI	5-BZV	AMBIERO Moise Michel
34	30971 du 27-10-23	Sect P8, bloc 178 ; Pile 3 ; Sup : 241,68m2	110, RUE GAMBOMA	4-BZV	AMBIERO Damarys Hannah Brigitte
35	31709 du 25-03-24	Sect P7, bloc 126 ; Pile 10 ; Sup : 281,91m2	1157, RUE NDOUO	4-BZV	Enfants KABI
36	31861 du 29-04-24	Sect -, bloc - ; Pile - ; Sup : 900,00m2	VILLAGE NKOUO	POOL	LAH BAYA
37	30503 du 06-07-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 7.986,81m2	VILLAGE LIFOULA (TERRE INTALI)	POOL	SITA Berty Darell
38	31876 du 03-05-24	Sect P13, bloc 230 ; Pile 04 ; Sup : 189,23m2	56BIS, RUE MISSAKOU (QUARTIER MOUKONDO)	5-BZV	Famille NGAYOU
39	31564 du 16-02-24	Sect P14, bloc 46 ; Pile 19 (ex.68) ; Sup : 390,17m2	68, RUE OBOLI	6-BZV	NGANDZO Nicolas
40	31565 du 16-02-24	Sect P16B, bloc 157 ; Pile 11 (ex.90bis) ; Sup : 182,64m2	90BIS, RUE OBOLI	6-BZV	NGANDZO Nicolas
41	29483 du 06-12-22	Sect C, bloc - ; Pile 04 ; Sup : 1.142,64m2	ROUTE NATIONALE 02 / Q : MBANDAKA (MAKOUA)	CUVETTE	Société AFRICA OIL & GAS CORPORATION
42	31911 du 10-05-24	Sect P7suite, bloc 4 ; Pile 22 ; Sup : 292,44m2	16, RUE MATSIONA NZOULOU (BATIGNOLLES)	4-BZV	Enfants MANZEKELE
43	33670 du 08-03-24	Sect : Zone rurale ; Sup : 10.000,00m2 soit 1ha	VILLAGE YIE (2e SORTIE R.N.1)	POOL	BONGHO Marie Claire
44	31797 du 19-04-24	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.131,55m2	1, RUE PROFESSEUR BOUYA (QUARTIER MAKABANDILOU)	9-BZV	BOSSOTO Basile Guy Richard
45	31646 du 04-03-24	Sect AN, bloc 14 ; Pile 3 ; Sup : 612,60m2	14, RUE NYANG PONT (QUARTIER LA POUDDRIERE)	4-BZV	Eglise Armée de l'Eternel Centre d'Evangelisation

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

**Le Chef de Bureau,  
Gilbert MBANDZA**

Fait à Brazzaville, le 21 juin 2024

FRANCE

## Un forum mondial pour bâtir un «marché africain du vaccin»

Bâtir «un marché africain du vaccin»: plus d'un milliard de dollars ont été annoncés jeudi 20 juin 2024 au Sommet mondial de la vaccination pour accélérer la production de vaccins en Afrique, touchée actuellement par une épidémie de choléra.

Selon le président français Emmanuel Macron, hôte du sommet: «Ce fonds d'environ 1,2 milliard de dollars (1,1 milliard d'euros environ), présenté comme un accélérateur de production de vaccins en Afrique sera une brique essentielle pour bâtir justement ce véritable marché africain du vaccin. La Commission européenne assure les trois quarts de ces financements», a-t-il souligné.

Ce sommet a connu la participation de quatre dirigeants africains (Botswana, Rwanda, Sénégal, Ghana), une trentaine de ministres, des représentants d'organisations internationales, d'entreprises pharmaceutiques, d'instituts de recherche et de banques.

En visio-conférence a fait savoir le chancelier allemand Olaf Scholz, «l'Allemagne contribue à hauteur de 318 milliards de dollars à ce mécanisme. La France s'engage à hauteur de 100 millions de dollars et le Royaume-Uni pour 60 millions de dollars, aux côtés d'autres financeurs tels que les Etats-Unis, le

Canada, la Norvège, le Japon et la Fondation Bill Gates».

Ce dispositif «pourra devenir un catalyseur pour promouvoir l'industrie pharmaceutique en Afrique et favoriser la collaboration entre les Etats membres», a annoncé le président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Faki Mahamat, alors que «le continent continue d'importer 99% de ses vaccins à des coûts exorbitants».

Co-organisé par la France, l'Union africaine et l'Alliance du vaccin, ce Forum mondial veut donner un coup de pouce aux fabricants de vaccins en Afrique. La question de l'inégalité de l'accès aux vaccins sur le continent africain a été mise en lumière par la pandémie de COVID-19 il y a quatre ans. Une production localisée un peu partout dans le monde est perçue comme une réponse aux prochaines pandémies. L'Union africaine s'est fixé l'objectif de couvrir 60% des besoins vaccinaux par la production locale d'ici à 2040. Pour Manuel Barroso, président de l'Alliance du vaccin (GAVI),



Le sommet de Paris a été capital pour la question des vaccinations

«un enfant né aujourd'hui a plus de chance de célébrer son 5e anniversaire que jamais auparavant dans l'histoire. Mais, il y a encore des millions d'enfants qui n'ont jamais été vaccinés contre une seule maladie tandis que des centaines de millions d'autres ont un besoin d'accéder à un plus grand nombre de vaccins». L'Alliance du vaccin «va avoir besoin de 9 milliards de dollars» pour sa nouvelle campagne de financement de ses programmes de vaccination à partir de 2026 et jusqu'à 2030, a chiffré Sania Nishtar, directrice de GAVI, devant les donateurs présents au forum. L'Alliance vise à vacciner un milliard d'enfants supplémentaire d'ici à 2030 grâce au soutien des

donateurs. Elle veut accélérer l'introduction des nouveaux vaccins et étendre la couverture des vaccins de routine. L'accent sera mis aussi sur le financement des vaccins contre le choléra, dont il faut continuer à augmenter la production pour faire face aux pénuries.

Le président français a, en outre, annoncé qu'une «chaîne de production de vaccins contre le choléra pourra être déployée en Afrique par le laboratoire sud-africain Biovac dont les investissements seront soutenus de manière prioritaire par le nouveau mécanisme financier».

Alain-Patrick MASSAMBA

AFRIQUE DU SUD

## Cyril Ramaphosa investi pour un second mandat

Le président Cyril Ramaphosa a prêté serment le 19 juin 2024 pour son second mandat. La cérémonie s'est tenue à Pretoria, la capitale économique de l'Afrique du Sud. Des millions de personnes, essentiellement des militants du Congrès national africain (ANC), le parti au pouvoir, ont assisté à la cérémonie depuis l'immense pelouse en contre-bas. Devant ce parterre d'officiers et de ses compatriotes, Cyril Ramaphosa a promis le début d'une nouvelle ère.



Le président Cyril Ramaphosa a prêté serment et inauguré son second mandat

Bien droit sur la scène à côté du président de la Cour constitutionnelle, le président Cyril Ramaphosa a confirmé: «Oui, je connais le serment». C'est en effet la seconde fois qu'il le lit, puis il a conclu: «Que Dieu me vienne en aide!». Le président s'est engagé: «Nous affirmons notre détermination à construire une société plus égalitaire et plus protectrice». Mais, il a aussi reconnu les manquements des précédentes administrations et l'exaspération des Sud-africains. «Ils ont aussi exprimé sans détours leur déception et leur réprobation vis-à-vis de nos performances dans certains domaines pour lesquels nous avons échoué».

Plusieurs chefs d'Etat africains y étaient présents: les présidents congolais Félix Tshisekedi et Denis Sassou Nguesso, le président nigérian Bola Tinubu, les chefs d'Etat namibien et zimbabwéen. Le président Ramaphosa a promis aux Sud-africains de mieux faire au sein d'un gouvernement d'union nationale composé de plusieurs partis politiques.

«Les Sud-africains ont souligné qu'ils en ont assez des querelles politiques. La formation d'un gouvernement d'union nationale est un moment très important, c'est le début d'une nouvelle ère». Au moins six partis ont déjà prévu de travailler ensemble.

Réinvesti, le président Ramaphosa a désormais la délicate tâche de former ce gouvernement qui respecte les équilibres politiques et qui assure la stabilité du pays.

Alain P. MASSAMBA

CENTRAFRIQUE

## Les habitants de Bangui inquiets par la montée de l'insécurité

Les vols à main armée deviennent monnaie courante dans la capitale Bangui. Ces dernières semaines, plusieurs personnes ont été dépouillées de leurs biens et l'on signale également des cas d'assassinats dans les quartiers Sud et Est de la capitale. Une dizaine d'arrestations ont eu lieu ces derniers jours. Dépassés, les habitants sont très inquiets et anxieux, et appellent les autorités à renforcer la sécurité dans la ville de Bangui.



La ville de Bangui jadis la coquette ploie de nos jours sous l'insécurité

Dans le quartier Galabadjia, le huitième arrondissement de Bangui, les habitants vivent dans la peur. Les bandits sont partout disent-ils et il est dangereux de se promener au-delà de 20h. Patrick Lakola en a fait les frais. Son salon de coiffure a été visé il y a quelques jours. «On vit dans l'insécurité. Ils étaient au nombre de six, dans une voiture et armés de fusils. Ils ont emporté nos téléphones, des outils de coiffure, certains de nos produits ainsi que notre recette hebdomadaire de 100 000 francs CFA», explique-t-il.

La plainte est généralisée dans les huitième, cinquième et sixième arrondissements. Dans ces secteurs, on entend chaque soir des coups de feu liés aux braquages. «Je fais partie des victimes. L'insécurité dans mon secteur est liée à l'obscurité et l'absence d'éclairage public. Un étudiant qui rentrait de l'université a été tué et sa moto emportée il y a quelques jours. J'ai vraiment peur de sortir la nuit», confie Esthere-Jolie, une habitante de Malimaka dans le 5<sup>e</sup> arrondissement.

Dépassé par la recrudescence de l'insécurité, Ramaric Ndim,

notable du quartier Plateau dans la commune de Bimbo tire la sonnette d'alarme. «Tous les axes et croisements du quartier sont dangereux. Ces derniers temps, nous avons enregistré une dizaine de cas de braquages. Les bandits agissent entre minuit et une heure du matin. Nous demandons au gouvernement l'intensification des patrouilles

nocturnes pour protéger les populations», espère-t-il. Une dizaine de malfrats ont été arrêtés ces derniers jours par l'Office centrafricain de répression de banditisme (OCRB). La direction générale de la police met en garde ces bandits et s'engage à stopper l'hémorragie dans un bref délai.

Gaule D'AMBERT

BURKINA FASO

## L'insécurité persiste

Ils sont 80 120 hommes: militaires maliens et mercenaires russes de Wagner désormais intégrés au corps africain géré par les services extérieurs russes sont arrivés au Burkina Faso. Leur mission est d'appuyer le président de transition, le capitaine Ibrahim Traoré dont le pouvoir est à présent vacillant. En effet, la situation est confuse au Burkina Faso depuis l'attaque de Mansila, mardi 11 juin dernier, au cours de laquelle plus d'une centaine de soldats burkinabé ont été tués et certains pris en otage par les djihadistes du JNIM (Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans, liés à al-Qaïda). Après ce massacre, au sujet duquel les autorités de transition burkinabé n'ont fait aucune déclaration, un mouvement de troupe s'est exprimé au sein d'une partie de l'armée. A Ouagadougou, mercredi 12 juin 2024, un obus a été tiré sur le siège de la Télévision nationale. L'incident a fait quelques blessés rapidement pris en charge et des dégâts matériels; l'origine de ce tir demeure mystérieuse.

Amour Deddy LOCKO  
(Stagiaire)

MAITRE NOEL MOUNTOU  
NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU, Centre-ville, Tél: (242) 06.660.81.10; E-Mail: noelmountounotaire1@gmail.com

"ZHI YUAN"

Société A Responsabilité Limitée  
CAPITAL : 1.000.000 FRANCS CFA  
Siège social : Quartier La Poudrière  
POINTE-NOIRE / REPUBLIQUE DU CONGO

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du quatorze mars deux mil vingt-quatre, enregistré le quinze mars de la même année au Domaine et Timbres de Pointe-Noire Mpaka, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive de la société dénommée «ZHI YUAN» SARL, au capital de F.CFA UN MILLION (1.000.000), dont le siège est établi à Pointe-Noire, quartier La Poudrière. La société a pour objet, directement ou indirectement en République du Congo:

-Import – Export; Jackpot ou jeux de hasard; Pâtisserie; Alimentation; Logistique et transport ; Bâtiment et travaux publics; Elevage et agriculture; Matco; Exploitation minière.

Et plus généralement, toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, lui être utile ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Monsieur Xiong YAN est nommé gérant de la société, pour une durée de quatre (04) années renouvelables par décision des associés.

La société est inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le N° CG-PNR-01-2024-B12-00051.

Pour avis  
Maître Noël MOUNTOU

## PILIER DE LA PRESSE AU CONGO

### Ancien directeur de La Semaine Africaine, Bernard Mackiza célèbre ses 90 ans

Ayant accompli neuf décennies de vie sur cette terre des hommes, faites de peines et de joies, des moments heureux et malheureux, des hauts et des bas; pilier de la presse catholique au Congo, ancien directeur de publication de La Semaine Africaine, fervent et dynamique chrétien catholique; Bernard Mackiza, remarquablement élané, d'une robustesse louable ne reflétant pas le poids de son âge, parcourant souvent à pieds les ruelles de la ville capitale au gré de sa santé encore solide pouvant lui permettre d'espérer encore des lendemains meilleurs et rassurants; a célébré ses 90 ans, samedi 22 juin 2024, la veille du douzième dimanche du temps ordinaire de l'Année liturgique-B.

C'était au cours d'une messe en l'église Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde du Plateau des 15 ans. Présidée par l'abbé Bogdan Piotrowski, curé de la paroisse à l'honneur, la messe a été concélébrée par les abbés Davy Bassila Benazo, vicaire paroissial et Stivaine Privat Mouanga, économiste diocésain par intérim, sous l'animation liturgique de la chorale paroissiale Sainte Cécile.

Dans la foule des participants à la messe ayant eu pour corréphée Brice Patrick Mackiza, l'un des fils du nonagénaire à l'honneur, pouvaient être distingués certains membres de la progéniture du jubilaire composée de dix enfants dont Evelyne Mackiza, l'aînée, Gislaïne Mampouya Mackiza, actuelle directrice de la Caisse de participation à la promotion des entreprises et à leur développement (CAPPED), Paul Bernard Makiza, venu de France, Aimé Dorian Makiza,

résidant en France, (N.D.L.R.: n'ayant pas effectué le déplacement de Brazzaville pour la circonstance), et bien d'autres. Cette descendance s'est élargie à 14 petits-fils, 16 arrière-petits fils et 2 arrière-arrières-petits-fils.



Le nonagénaire à l'honneur entouré de Joachim Mbanza (à g), de Jean Clotaire Himbout (4<sup>e</sup> de g. à dr.) et des journalistes de LSA

De même, à cette messe se trouvaient M. Paul Kampakol, président du Conseil d'administration de la CAPPED et son épouse, M. Clément Edmond Mampouya, époux de Mme



Le curé présidant l'eucharistie

Gislaïne Mampouya Mackiza, les agents de la CAPPED, les journalistes de La Semaine

Africaine (LSA) conduits par Albert Mianzoukouta, directeur de publication de LSA, accompagnés de Joachim Mbanza, ancien directeur de publication de ce journal aujourd'hui plus

que septuagénaire, etc. Pendant l'homélie, l'abbé Bogdan Piotrowski a dépeint les



Albert Mianzoukouta (à g.) congratulant l'heureux jubilaire

grands traits de l'œuvre de celui qui a rassemblé le peuple de Dieu en cette église à l'occasion de son anniversaire de naissance. Le prédicateur l'a encouragé à aller de l'avant

afin de transmettre aux générations futures son dynamisme et fructueux apostolat au service de l'information vraie, tout en demeurant militant et artisan de la vérité.

Peu avant la fin de la messe, avant de remettre à l'heureux jubilaire un présent symbolique, le curé a exhorté les participants à la messe à l'imiter dans son apostolat au service de la bonne information et l'a félicité dans son engagement à transmettre la passion du métier de journaliste à ses proches et aux générations à venir. Puis, l'orateur a prié le Seigneur que l'heureux jubilaire puisse atteindre et dépasser cent ans.

Après la messe, le jubilaire et ses convives se sont retrouvés dans la somptueuse salle des cérémonies de la paroisse Saint-Esprit de Moundou, où

des témoignages éloquentes et édifiants ont été faits en faveur et en l'honneur du nonagénaire ayant justifié l'organisation de cet office du vin qui a eu pour maître de cérémonie: le co-

ryphée de la messe. Au nombre de ces témoignages, il y a eu celui de Mlle Michelle Nganga, enseignante en exercice, petite fille du jubilaire, qui a relaté la biographie de son grand-père et les grands moments qui ont marqué sa vie sur terre: né vers 1934 à Taba, dans le Pool, enseignant-gendarme-journaliste. Antoine Boubou-Boubou a rappelé les propos de Mgr Ernest Kombo, en faveur de celui qui a rassemblé les invités autour de lui: «Pilier de la presse catholique, de la communication, sur qui l'Eglise peut compter». Paul Kompakol a déclaré que c'est Bernard Mackiza qui a semé la graine qui a fait pousser l'arbre appelé aujourd'hui: Forum des Jeunes entreprises (F.J.E)-CAPPED. Jean Clotaire Himbout a vanté les mérites professionnels de celui qui était à l'honneur en ce qu'il est la dernière personne à relire le journal Présence économique et qui donne l'imprimatur pour que cette œuvre rejoigne les rangs de l'imprimerie. Joachim Mbanza a mis à la disposition de l'auditoire son témoignage dans lequel il a rappelé que c'est Bernard Mackiza qui, en août 1992, au moment de faire valoir ses droits à la retraite, l'avait présenté à Mgr Ernest Kombo, pour qu'il le succède au poste de directeur de publication de LSA. C'est ainsi qu'il a dirigé ce journal pendant 27 ans en prenant le soin de s'entourer des aînés: son prédécesseur immédiat et Fulbert Kimina Makumbu, d'heureuse mémoire, faisant

(Suite en page 9)

**MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**  
**DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES**  
**DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE**  
**BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CITE**

**ANNONCE LEGALE**

**N°007/2024/MEF/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE**

Suivant Réquisition reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vu de l'établissement des titres fonciers, est en cours

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	5247 du 15/04/2014	Plle(s) 01	Bloc : 39	Section : V	Superficie : 400,00m <sup>2</sup>	Quartier CONGO MALEMBE	03	LA SOCIETE CREDIT MUPROCOM
2	11242 du 29/06/2021	Plle(s) 2	Bloc : 293	Section : ABWI	Superficie : 500,00m <sup>2</sup>	MONGO MPOUKOU	05	KAKY Léonce Alban Oscar
3	10374 du 24/02/2020	Plle(s) 22	Bloc : 50	Section : Q	Superficie : 230,33m <sup>2</sup>	MVOUMVOU	02	DEMBASE SEKOU
4	12015 du 21/07/2022	Plle(s) : 16	Bloc : 51	Section : P	Superficie : 253,73m <sup>2</sup>	MVOUMVOU	02	GANGUE Amadou
5	13434 du 28/08/2023	Plle(s) 05	Bloc : 71	Section : X	Superficie : 150,00m <sup>2</sup>	Quartier MBOUKOU	03	RICHARDSON-NSIMBA Joss Ethann
6	10173 du 18/10/2019	Plle (s) 01	Bloc : 21	Section : /	Superficie : 500,00m <sup>2</sup>	DIOSSO(Famille Tchibelo)	LOANGO	TARY Aymar-Légrand
7	10096 du 04/09/2019	Plle (s)02	Bloc : 21	Section : /	Superficie : 500,00m <sup>2</sup>	DIOSSO(Famille TCHIBELO)	LOANGO	TARY Sagesse
8	10168 du 16/10/2019	Plle (s) 03	Bloc : 21	Section : /	Superficie : 500,00m <sup>2</sup>	DIOSSO (Famille TCHIBELO)	LOANGO	TARY Isra
9	10148 du 10/10/2019	Plle(s) 10	Bloc : 19	Section : /	Superficie : 500,00m <sup>2</sup>	DIOSSO(Famille TCHIBELO)	LOANGO	MAVOUNIA Armand Genil Bienvenu
10	13802 du 01/03/2024	Plle(s) 1 et 2	Bloc : 46	Section : ABZ1	Superficie : 1000,00m <sup>2</sup>	POINTE INDIENNE (Famille TCHINIMINA)	LOANGO	HAÏDARA HALIMA Ryme
11	13803 du 01/03/2024	Plle(s) 04 et 05	Bloc : 33	Section : /	Superficie : 2000,00m <sup>2</sup>	POINTE INDIENNE(Famille TCHINIMINA)	LOANGO	HAÏDARA HALIMA Ryme
12	13801 du 01/03/2024	Plle (s)Domaine	Bloc : /	Section : /	Superficie : 3099,00m <sup>2</sup>	POINTE INDIENNE(Famille TCHINIMINA)	LOANGO	HAÏDARA HALIMA Ryme
13	11861 du 11/05/2022	Plle (s) 03	Bloc : 71	Section : X	Superficie : 150,00m <sup>2</sup>	LA POUDERIERE	03	Mohamadou Bassirou TALL
14	13808 du 05/03/2024	Plle (s) 6, 7 et 8	Bloc : 203	Section : CG	Superficie : 1000,80m <sup>2</sup>	MBOUKOU (Ecole)	05	DOUCOURE Kalilou Ibrahim
15	13809 du 05/03/2024	Plle(s) 03	Bloc : 203	Section : CG	Superficie : 500,00m <sup>2</sup>	KOUFOLI(Famille TCHINIOKA KOUFOLI)	05	DOUCOURE Kalilou Ibrahim
16	13249 du 23/05/2023	Plle(s)01 ter	Bloc : 124	Section : X	Superficie : 205,96m <sup>2</sup>	KOUFOLI(Famille TCHINIOKA-KOUFOLI)	06	NGATSE DIRA Private
17	13927 du 15/05/2024	Plle (s) Domaine	Bloc : /	Section : /	Superficie : 578151,04m <sup>2</sup>	LA POUDERIERE	HINDA	AFRICA OIL INDUSTRIE
18	7931 du 28/10/2016	Plle (s) 03	Bloc : 07	Section : AB	Superficie : 39900m <sup>2</sup>	MAKOLA	05	KIBANGOU TALACKIO Rascaline
19	1320 du 14/06/2011	Plle (s) 06	Bloc : 204 BIS	Section : AE	Superficie : 47025m <sup>2</sup>	SONGOLO	05	POATY Patrick Roland
20	13533 du 02/10/2023	Plle (s) 02	Bloc : 146	Section : ACJ	Superficie : 242,88m <sup>2</sup>	SIAFOUMOU	04	MIKEMY Christian
21	13756 du 09/02/2024	Plle (s) 02	Bloc : 35	Section : AP	Superficie : 360,00m <sup>2</sup>	MONT-KAMBA (Famille Loussimina)	05	KAMMOGNE ERSE BOYOM Nadine Laure
22	13692 du 05/01/2024	Plle (s)07	Bloc : 109	Section : AL	Superficie : 342,80m <sup>2</sup>	QUARTIER CULOTTE	04	YOMBI Georges Ryan Owen
23	13427 du 24/08/2023	Plle (s)09 ter	Bloc : 32 bis	Section : L	Superficie : 116,00m <sup>2</sup>	LOANDJILI	04	DIAKITE Badjo
24	13739 du 01/02/2024	Plle(s) 03	Bloc : 60	Section : AH	Superficie : 424,97m <sup>2</sup>	OCH	01	MOUYABI BOUANGA Géral Destin
25	13689 du 03/01/2024	Plle (s) 17	Bloc : 68	Section : AK	Superficie : 322,83m <sup>2</sup>	LOANDJILI -FAUBOURG	05	PINDA Justine
26	13782 du 18/12/2023	Plle (s)5, 6, 7 et 8	Bloc : 17	Section : CL	Superficie : 2000,00m <sup>2</sup>	NKOUIKOU	05	SAFOU BOULOU Grâce Jennifer
27	13365 du 12/07/2023	Plle (s) 02	Bloc : 181	Section : AE suite	Superficie : 394,22m <sup>2</sup>	VINDOULOU	05	MBOUNGOU MFOUEMOSSO Clairis Alexis Aloïse
28	13090 du 28/02/2023	Plle (s) 11	Bloc : 138	Section : X	Superficie : 344,00m <sup>2</sup>	SIAFOUMOU (Famille PENG)	05	DOUCOURE Birahima et DOUCOURE Cheicna
29	13320 du 22/06/2023	Plle(s)07	Bloc : 21	Section : AE	Superficie : 500,00m <sup>2</sup>	QUARTIER MBOUKOU	03	ETABA OBANI Lhavy
30	11799 du 06/04/2022	Plle (s)08	Bloc : 131	section : AG	Superficie : 241,08m <sup>2</sup>	SIAFOUMOU	05	MOUTALENO Odiphaste Williamson
31	13638 du 29/11/2023	Plle(s) 10	Bloc : 75	section : BW	Superficie : 500,00m <sup>2</sup>	TCHIALI	05	LELE TOKAM Jessica Ingrid ; MAFFO TOKAM V. Sonia
32	13004 du 17/01/2023	Plle(s) 05	Bloc : 57	section : Q	Superficie : 299,77m <sup>2</sup>	MONGO MPOUKOU	05	WAGUE MAMADOU
33	13550 du 11/10/2023	Plle(s)03	Bloc : 118	section : BZ4	Superficie : 500,00m <sup>2</sup>	MVOUMVOU	02	LOEMBE Leriche Rolde Pierre André
34	13757 du 09/02/2024	Plle(s) 13	Bloc : 77	section : AH	Superficie : 244,60m <sup>2</sup>	TCHIBALA (Famille TCHISSIMBA)	05	KAMMOGNE EPSE BOYOM Nadine Laure
35	13222 du 09/05/2022	Plle(s)01	Bloc : 57	section : AL	Superficie : 390,78m <sup>2</sup>	MAKAYABOU	05	ANDZOUANA née BOUITI KIBILOU Véronique
36	13675 du 15/12/2023	Plle(s) 02 et 04	Bloc : 181	section : CN	Superficie : 1000,00m <sup>2</sup>	LOANDJILI (Eglise Catholique Christ Roi)	04	DOUCOURE Oumar
37	6530 du 16/06/2015	Plle (s) 08	Bloc : 360	section : AX Suite	Superficie : 500,00m <sup>2</sup>	VINDOULOU	04	BAFOUINDISONI MBAMA Laurène
38	13107 du 08/03/2023	Plle(s)05	Bloc : 161bis	section : CJ1	Superficie : 500,00m <sup>2</sup>	LOUSSALA	03	LELO TCHIVANGA Chibrel Rodélin
39	11531 du 25/11/2021	Plle(s) 09 et 10	Bloc : 76 ter	section : AC	Superficie : 590,43m <sup>2</sup>	MONT-KAMBA	04	OMOUANGANDA Deberthe V, Gaston E et, Gabrielle M
40	12836 du 13/10/2022	Plle(s) 07	Bloc : 193	Section : AI	Superficie : 381,49m <sup>2</sup>	RAFFINERIE	05	Enfants Commun de TCHICAYA François et ITOUA Denise
						MAKAYABOU	05	

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 20 Juin 2024

Le chef de bureau, Florent MAVOUNGOU



MESSE AVEC LES YAMBOTÉ A LA PAROISSE UNIVERSITAIRE SAINT DOMINIQUE

## Mgr Bienvenu Manamika a prêché la gratitude à Dieu

La communauté de la paroisse universitaire Saint Dominique et celle des Yamboté de l'archidiocèse de Brazzaville étaient dans la joie de recevoir Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC) qui est allé célébrer la messe avec les Yamboté, dimanche 9 juin 2024, en la fête du Sacré-Cœur de Jésus et dixième dimanche du temps ordinaire de l'Année liturgique-B. Au cours de la messe, l'archevêque a exhorté les participants, notamment les Yamboté à savoir exprimer leur gratitude à Dieu en Lui disant merci pour tous les bienfaits reçus de Lui.

Ont concélébré cette messe, le père Marcel Alagani Tcheuko, dominicain, curé de la paroisse d'accueil, les abbés Eudes Dierman Mboungou, aumônier diocésain adjoint des Yamboté, Ander Emmanuel Ketiketi, responsable diocésain de l'enfance missionnaire, Bernard Mivec Sitou Tchissafou, cérémoniaire de l'archevêché, et le frère Dieu Béni, Zamba Zamba, dominicain.

Dans une animation liturgique de la chorale paroissiale Abbé François Dominique Wambat, la messe a connu la participation des membres de la fervente et dynamique communauté paroissiale, accompagnés des Yamboté venus des différentes paroisses de l'archidiocèse de Brazzaville.

Au cours de l'homélie, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a articulé sa prédication autour de trois mots: merci, fidélité à Dieu et mission. Dans le cadre de la méthode participative, huit Yamboté volontaires sont montés à l'autel pour répondre aux questions posées par le prédicateur. Il est ressorti de leurs différentes réactions que les chrétiens doivent dire merci à Dieu pour leur avoir donné le souffle de vie qui leur permet de continuer à vivre en vacant librement à leurs occupations. Aussi, l'archevêque a invité les chrétiens, notamment les Yamboté à demeurer fidèles à Dieu et à s'engager pour la mission afin d'apporter leur contribution à la construction et à l'édification de l'Eglise diocésaine de Brazzaville qui est une portion du troupeau de Dieu de l'Eglise universelle.

Vers la fin de la messe, Serty Makiza,

secrétaire général du Conseil pastoral paroissial, a lu les annonces diocésaines et paroissiales avant que le curé et l'aumônier diocésain adjoint des Yamboté ne se relaient à l'ambon pour prononcer des mots d'usage. Le premier a remercié l'archevêque d'avoir choisi cette paroisse pour vivre cet événement, le second a encouragé les Yamboté à s'engager davantage pour la mission.

Avant son ultime intervention, Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou a présenté à l'assemblée l'abbé cérémoniaire qui est vers la fin de son ministère qui sera confié à quelqu'un d'autre sous peu. Aussi, le célébrant principal a présenté les représentants des médias qui l'accompagnent: Lilian Mouakasa de YouTube-Brazzaville, Jean Claude Nkodia de Radio Maria émettant de Kinshasa et l'auteur du présent article pour le compte de La Semaine Africaine, avant de remercier les parents ayant accompagné les Yamboté pour tous les soins appropriés qu'ils leur apportent, car ce sont eux la pépinière et l'avenir de l'Eglise et de la société.

... Ils ont dit: ...

**Père Marcel Alagani Tcheuko:** «Nous venons de terminer cette messe autour de l'archevêque et en présence des Yamboté de notre archidiocèse. Comme nous l'avons eu grâce aux enseignements de l'archevêque ce matin, nous avons quelques mots clés à retenir: le merci, l'action de grâce comme l'acte le plus grand que nous pouvons poser envers notre créateur et notre Dieu. Lui dire merci en tout temps et toujours pour le souffle de vie et pour tout ce qu'il fait pour nous et pour tout ce que nous sommes simplement. Après avoir dit



L'archevêque entouré des huit Yamboté ayant répondu aux questions

merci, nous devons être fidèles. Nous avons un deuxième mot, celui de la fidélité. Une fidélité qui ne dépend pas de nous, parce que le premier fidèle, c'est Dieu. Notre fidélité doit être celle qui est calquée sur la fidélité de Dieu



qui lui est toujours fidèle, malgré nos infidélités, nos inconsistances, le fait que nous sommes parfois contraires à ce que nous disons, à ce que nous faisons. Ensuite, nous avons eu un troisième mot qui est la mission. Lorsqu'on dit merci à Dieu qui nous permet d'être fidèles, nous devons être envoyés. Le père-archevêque a fait cette corrélation: les faits de vie qui sont enseignés aux Yamboté et la mission. Nous devons être partout et toujours des missionnaires du Christ, lumière du monde et sel de la terre. Et enfin, pour les Yaya que nous sommes, soyons des modèles et des

témoins pour ces enfants afin de leur monter le Christ pour qu'ensemble nous puissions être de véritables disciples du Christ. Ce qui a compté, c'est cette ferveur spirituelle, cette chaleur autour du père-archevêque. Nous en sortons avec beaucoup de grâces, que le Seigneur nous bénisse tous, et qu'il continue encore de bénir le père-archevêque pour qu'il ait cette énergie, cette force, cette vigueur d'être toujours présent auprès de son peuple. La visite d'un pasteur auprès de son troupeau, c'est toujours un moment de grande communion, c'est cette communion que nous avons ressentie, c'est aussi le moment de lui dire merci. Merci au père-archevêque qui est toujours présent au moment où nous lui adressons l'invitation, lorsque nous sollicitons sa présence paternelle. Nous sommes réconfortés par sa présence, par ses mots pour que nous aussi qui sommes ses relais dans les paroisses qui nous sont confiées, nous puissions la force pour continuer d'être auprès du troupeau de Dieu qu'il nous a confiés ses représentants, ses lieutenants pour continuer d'annoncer la Parole de Dieu. Cette parole qui est vie, amour, alors que nous célébrons le Cœur-Sacré de Jésus pour que le Seigneur nous donne de pouvoir toujours aimer, pardonner et comme lui de pouvoir donner nos vies pour nos frères et sœurs.»

Gislain Wilfrid BOUMBA

XIII<sup>e</sup> DIMANCHE ORDINAIRE-B

## Jeune fille, je te dis, lève-toi!

Textes: Sg 1, 13-15; 2, 23-24; Ps 29; 2Co 8, 7.9.13-15; Mc 5, 21-43

Frères et Sœurs!

Il arrive des moments où nous nous condamnons à vivre dans la mort, à ne rien attendre d'autre que la mort surtout lorsque nous refusons l'espérance que le Seigneur nous offre. L'espérance ne supprime pas la peine et la douleur devant la mort, mais elle garde la joie de la présence de Dieu dans notre cœur et oriente avec douceur notre âme vers lui.

La mort n'est rien; sinon, le Christ ne serait pas mort sur la croix pour la détruire. Jésus lui a donné un sens, le sens de la vie. Ce qui fait chanter ainsi l'auteur du psaume 26 dans sa prière: «j'ai demandé une chose au Seigneur, la seule que je cherche: habiter la maison du Seigneur tous les jours de ma vie» Ps 26,4; tous les jours de ma vie, sur terre comme au ciel, pour qu'il n'y ait pas de changement entre ma vie ici-bas et dans le cœur de Dieu.

L'assurance qui nous anime est que Dieu nous tirera de l'abîme de la mort. Frère et sœur, Jésus a guéri plusieurs malades, ramené des morts à la vie, mais ne les a pas soustraits à la loi inexorable de la mort. Seulement, il a dit à la femme guérie dès l'instant où elle a subrepticement touché son vêtement: «ta foi t'a sauvée. Va en paix». Ce même jour, rapporte Saint Marc; au chef de la synagogue apprenant la mort de sa fille dont il venait d'implorer la guérison, Jésus déclare: «Ne crains pas, crois seulement».

Les guérisons et les résurrections opérées par Jésus nous rappellent que le salut est advenu dans le monde. La mort continue d'exercer son pouvoir sur la terre, elle n'aura pas le dernier mot. La parole divine nous réveillera du pouvoir de la mort. Puisque Jésus a vaincu la mort. Aussi, faut-il reconnaître que dans la page d'évangile de ce dimanche, Jésus se présente à nous comme celui qui vient répondre aux questions existentielles que nous pouvons nous poser: d'où vient le mal, est-ce qu'un jour la maladie, la souffrance et la mort seront-elles vaincues?

Oui, il soulage nos peines par sa toute puissance. Laissons-nous attirer par la foi de cette femme et celle du chef de la synagogue. Elle est la seule réponse que Jésus attend de nous parce qu'avec la foi tout devient possible, même la mort est vaincue, «Qui croit en moi, même s'il meurt vivra.»

Prions pour que cette Eucharistie fasse grandir notre foi en Jésus le Ressuscité, pour que nous soyons des véritables témoins du Christ partout et pour toujours. Amen.

Abbé Ander KETIKETI

(Administrateur paroissial de Sainte Thérèse de Ngambio)

ARCHIDIOCESE DE BRAZZAVILLE

## Publication de bans

Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, annonce aux communautés paroissiales et religieuses de l'archidiocèse de Brazzaville, qu'à l'occasion de la Messe de clôture de l'Année pastorale 2023-2024, le dimanche 14 juillet 2024, Mgr Guillaume Leschallier De Lisle, évêque auxiliaire et vicaire général de Meaux, en France, ordonnera prêtres à la Place mariale, à 9h 30, les diacres dont les noms suivent: 1-Diafouka Moubinongou Dixon Valdemar, 2-Kiyindou Hervé Pétronilide, 3-Malanda Ngongolo Pensé Exaucé, 4-Mouanda Destin Bialé, 5-Moutsamboté Ismaël, 6-Mouzita Balongana Lyns Théogène, 7-Singou Jofrey Dan Ruben.

L'archevêque invite à soutenir les futurs prêtres par les prières.

professé leur foi.

Mgr Abel et tous les prêtres concélébrants ont imposé les mains sur l'ensemble des confirmands, appelant sur eux le don de l'Esprit Saint en plénitude.

A la suite de quoi, Mgr Abel a marqué le signe de la croix sur chaque confirmand. Au nom de tous les confirmés du secteur C, Alvarel Bebri Tchimbakaka Nsangou a remercié tous les prêtres et les catéchistes pour leur disponibilité et pour les avoir encadrés et accompagnés

jusqu'à l'accomplissement de leur mission d'être les témoins du Christ dans l'archidiocèse de Pointe-Noire. A noter que le dimanche précédent, le 26 mai dernier, Mgr Abel Liluala a administré le sacrement de confirmation à 607 chrétiens du secteur D, en célébrant ensemble avec les enfants de l'archidiocèse la première édition de la Journée mondiale de l'enfance à la paroisse Saint Esprit de Mpaka.

Madocie Déogratias MONGO

ARCHIDIOCESE DE POINTE-NOIRE

## Mgr Abel Liluala a confirmé 295 chrétiens

Après plusieurs mois de formation spirituelle, les chrétiens du secteur C ont été admis au sacrement de confirmation. L'ensemble des chrétiens concernés a rejoint la paroisse Saint Kisito dans l'arrondissement 4 Loandjili afin de recevoir ce sacrement des mains de Mgr Abel Liluala, archevêque métropolitain de Pointe-Noire, en présence de nombreux fidèles. La messe du dimanche 2 juin 2024 a été animée par la chorale du secteur C.

Le sacrement de confirmation donne les dons de l'Esprit Saint pour fortifier le confirmé dans la foi. La confirmation perfectionne et complète l'effet du baptême. Elle joue dans la vie du chrétien le rôle indispensable de la pentecôte qui rend les apôtres capables de témoigner de leur foi en Jésus-Christ. Débutée par le mot d'usage du curé de la paroisse et doyen du secteur C, l'abbé Poaty qui a souhaité la bienvenue à Mgr Abel Liluala et l'a remercié pour avoir accepté de célébrer cette messe de confirmation en la paroisse Saint Kisito.

Dans son homélie tirée de l'évangile de Saint Marc (Mc 14, 12-16+22-26), Mgr Abel Liluala a illustré à l'ensemble des chrétiens, l'importance de ce dimanche de la solennité du Très Saint Sacrement, qui est une solennité qui ramène à la source ultime de la foi, car on célèbre l'offrande éternelle du Christ pour le salut du monde.

«L'eucharistie est l'unique sacrifice qui sauve le monde puisqu'elle rend actuel l'unique et parfait sacrifice de la Croix qui a scellé définitivement l'alliance entre Dieu et l'humanité tout entière. En recevant l'eucharistie dans la dignité, nous accueillons le Christ lui-même. L'eucharistie n'est pas symbole de la présence de Jésus ou sa simple représentation. Non, l'eucharistie c'est Jésus lui-même, c'est sa présence réelle et

effective», a dit Mgr l'archevêque. Mgr Abel a ensuite félicité les confirmands pour leurs parcours tout au long de la formation, car ce jour pour eux marque l'aboutissement d'un long et riche périple catéchétique. Il leur a décrit trois choses essentielles en lien avec le rite de la confirmation. Il s'agit du lien avec l'Eglise, car le sacrement de confirmation fera des nouveaux confirmés des adultes dans la foi. Ensuite la force spéciale de l'Esprit Saint, car la vie chrétienne suppose une lutte permanente contre les

(Suite de la page 8)

ainsi l'expérience de l'école de la sagesse auprès de ces aînés. Gislaine Mampouya Mackiza, l'une des filles du nonagénaire en fête, a remercié les médecins qui ont œuvré avec compétence, doigté, savoir-faire et amour au chevet de son jubilaire lors de son hospitalisation le 28 avril 2024.

Le clou de cette dernière phase de la cérémonie a été constitué par le morcellement du gâteau d'anniversaire par le fêtard qui a déclaré, au préalable: «Je remercie tous ceux qui sont venus m'assister. Merci à mes enfants qui ont beaucoup contribué



Mgr Abel Liluala conférant le sacrement de confirmation à un chrétien

antiveurs du monde et les œuvres mortelles de la chaire. Et enfin, le témoignage, car tout confirmé est appelé à rendre compte de la foi et amené à rayonner de la charité

même du Christ.

Après l'homélie de Mgr Abel, chaque représentant des six paroisses a fait la lecture de sa lettre d'acceptation par Mgr Abel, les confirmands ont

à la réussite de cette fête. Je demande au Seigneur que tous ceux qui m'entourent aujourd'hui puissent atteindre et dépasser mon âge.»

Gislain Wilfrid BOUMBA

...Ils ont dit:...

**Bernard Mackiza:** «J'ai vécu, j'ai passé beaucoup de temps sur cette terre. Je suis heureux aujourd'hui de voir que beaucoup de mes parents n'ont pas atteint cet âge. Je suis heureux de l'atteindre. C'est pourquoi, j'ai réuni des amis, des frères et tout le monde pour que nous puissions vivre cette journée-là. En réalité, c'est La Semaine



Africaine qui m'a lancé dans le journalisme. J'ai été stringer, un agent de presse, j'ai été correspondant de journaux, j'ai été aussi à Radio-Congo

où j'ai passé quelques années avec des amis comme Sylvain Bamba et bien d'autres. C'est à La Semaine Africaine que j'ai commencé à faire mon journalisme, à faire du journalisme. Les années changent, les années ne se ressemblent pas. Il y a donc des moments que j'ai passés à La Semaine Africaine qui ne peuvent pas ressembler à ceux qui m'ont remplacé qui ont succédé à moi. Donc, il y a des différences, et moi j'observe tout simplement. Ce que je laisse, (...) la presse doit pouvoir être des entreprises vraies, (...). Comme message, je suis absolument d'accord que les gens puissent lire, parce que

le journal, l'information, c'est la condition de développement. Or, quelqu'un qui ne lit pas, ne connaît pas. Il faut que les gens lisent pour qu'ils connaissent ce qui se passe dans le pays et dans le monde. Le journalisme est un excellent métier. C'est un métier qui conditionne le développement d'un pays. Et je suis certain que si les journalistes se forment, acquièrent la culture qu'il faut, ils auront contribué au développement du pays.»

Propos recueillis par Gislain Wilfrid BOUMBA et Phillipe BANZ

## JOURNEE MONDIALE DU REFUGIE

### Le Gouvernement va bientôt adopter le document sur la stratégie nationale d'asile

Le 20 juin de chaque année, l'humanité célèbre la Journée mondiale du réfugié. A Brazzaville, le Gouvernement entend prochainement, adopter le document sur la stratégie nationale d'asile. L'annonce a été faite dans une déclaration lue par le ministre de la Coopération internationale et du partenariat public-privé, Denis Christel Sassou Nguesso.



Denis Christel Sassou Nguesso en matière de protection des réfugiés et demandeurs d'asile. L'appui des partenaires et autres donateurs paraît essentiel pour soutenir les efforts déjà entrepris par le Gouvernement», s'est-il exprimé.

A l'occasion de la Journée mondiale du réfugié le ministre a fait savoir que le Gouvernement congolais a ratifié les textes pertinents en matière de protection des réfugiés notamment les conventions de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés en Afrique et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) de 1969, actuelle l'Union africaine (UA), sur les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. Il fait de la question des réfugiés une préoccupation majeure.

Cette Journée a été célébrée sous le thème: «Les solutions durables et l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux», avec le slogan: «Pour un monde qui accueille les personnes réfugiées».

D'après Denis Christel Sassou

Nguesso, ce thème qui épouse le contexte humanitaire, s'inscrit dans la ligne droite de la politique du Gouvernement congolais. Il a accueilli sur son territoire, à la date d'aujourd'hui, 65.095 réfugiés et demandeurs d'asile, en provenance de quelques pays de la région et du monde. «L'hospitalité légendaire du Congo à l'égard de cette catégorie de personnes ne saurait être démentie. Ces personnes en détresse, forcées de s'éloigner de leur mère patrie, sont reçues dans les villages, les villes sans distinction de sexe, de religion, d'opinion et vivent en parfaite harmonie avec les populations hôtes», a-t-il indiqué.

Le ministre a réitéré la disponibilité du Gouvernement pour la recherche des solutions. «Aux réfugiés et demandeurs, le Gouvernement réitère sa disponibilité de toujours œuvrer dans la recherche des solutions à vos problèmes. Le Gouvernement se réjouit aussi de la mise en place en octobre 2023 de la plateforme d'appui aux solutions dans le cadre des déplacements forcés liés à la crise centrafricaine. Cette plateforme, soutenue par le HCR est un cadre de réflexion, d'analyse et de préparation des décisions politiques sur la gestion des réfugiés centrafricains. Ce genre d'initiative devrait être multipliée pour plus de solidarité et d'efficacité dans les réponses à donner aux problèmes des réfugiés et demandeurs d'asile», a-t-il souligné.

Aybienevie  
N'KOUKA-KOUDISSA

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» (Pape Paul VI)

## TRANSPORTS

### Lancement de la campagne d'actualisation du fichier national des automobilistes

Le directeur général des transports terrestres, Mopaya Atali, a lancé le 21 juin à Brazzaville, la campagne d'actualisation du fichier national des automobilistes. Cette campagne permettra le recensement de tous les chauffeurs pour leur sécurité sociale à la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) et à la Caisse d'assurance maladie universelle (CAMU). L'opération se poursuivra jusqu'au 30 septembre 2024.



Mopaya Atali lançant la campagne d'actualisation du fichier national

Cette campagne concerne les chauffeurs de taxi, taxi collectif, motocycles, minibus, autobus, autocars, camions, engins, propriétaires des véhicules (personnes morales ou physiques). Les intéressés vont présenter les documents d'identité à savoir: carte nationale d'identité, passeport, Numéro d'identification unique (NIU), Registre du commerce et de crédit mobilier (RCCM), récépissé; accompagnés du permis de conduire et de la carte grise.

Le directeur général des transports terrestres a expliqué le but de l'actualisation du fichier. «Le recensement consiste à enregistrer dans le fichier de la Direction générale de transport terrestre (DGTT), toutes les personnes qui ont des véhi-

cules, des permis de conduire et des engins. Nous allons écraser dans notre fichier, les véhicules qui n'existent plus et mettre à jour ceux qui seront en circulation. Le chauffeur qui fait le métier doit être inscrit chez nous comme chauffeur de taxi, de bus, chauffeur personnel, chauffeur de Coaster, chauffeur d'engin», a-t-il souligné.

De même, Mopaya Atali a apporté un éclaircissement aux chauffeurs de motocycle. «Pour ceux qui font le métier de motocycle, votre situation est en étude au niveau du Gouvernement. Il nous a instruit de régulariser cette activité. Le recensement rentre dans le cadre de la régularisation de votre situation et vous devez-vous enregistrer. Pour ceux qui n'ont pas de carte grise, vous avez l'obligation de vous inscrire pour l'obtenir et

acquérir une immatriculation pour votre moto», a-t-il déclaré. Le ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, Honoré Nsayi, a donné son avis sur cette campagne. «Nous sommes tous appelés à bien faire ce que la République et la sécurité routière demandent. Nous devons faire de telle sorte que cet enrôlement ait lieu au niveau de tous les transporteurs, pour avoir la maîtrise de tous les véhicules en circulation dans notre pays», a-t-il confié.

La campagne d'actualisation a connu la participation des chauffeurs, des transporteurs de motos, de taxi et les responsables des associations des transporteurs, etc. Elle va s'étendre dans tous les départements.

A.  
N'K-K

## SANTÉ MATERNELLE

### Marie-Christiane Lecombat soutient les jeunes filles mères et leurs nouveau-nés

Les "Kits de maternité Cristal" est le premier projet santé de la marque Cristal. Sa coordonnatrice Marie-Christiane Lecombat a offert le 24 juin 2024 à l'hôpital de référence de Bacongo, des kits de maternité aux jeunes filles mères et leurs nouveau-nés. Ce don vise à promouvoir la marque d'eau minérale «Cristal» comme le meilleur partenaire d'hydratation. La cérémonie s'est déroulée en présence du Dr Carmel Miambanzila Matoko, directrice générale de l'hôpital, et d'autres partenaires.



Marie-Christiane Lecombat offrant des kits à une mère

L'Hôpital de référence de Bacongo a été le premier à bénéficier ce projet. Le don offert aux bénéficiaires s'inscrit dans le cadre d'accompagner la nutrition de l'enfant, il grandisse avec une eau minérale et naturelle Cristal. Il permet aussi l'hydratation de la mère qui allaite, mais aussi pour la préparation du biberon.

Les jeunes filles mères ont reçu un T-shirts Cristal, un bracelet en silicone, des packs d'eau minérale 1,5 litre, un carnet de suivi pour l'enfant et une subvention des frais d'accouchement de 20.000 FCFA. Les nourrissons, quant à eux, ont perçu un bavoir, un biberon et une carte de vœux. Le personnel soignant a également reçu un ordonnance, des packs d'eau minérale 0,5 litre et

les polos Cristal. La directrice générale de l'hôpital a salué l'initiative et demandé à l'association de s'étendre dans d'autres maternités: «Nous saluons cette initiative de Cristal pour le geste et nous voulons que d'autres maternités puissent aussi bénéficier des kits. Lorsque les femmes accouchent, ce n'est pas à l'instant que toutes, ont la possibilité d'allaiter naturellement leur enfant. Beaucoup ont des problèmes avec l'allaitement. Pendant 2 à 3 jours, l'enfant peut se retrouver sans manger et on constate une perte de poids; alors ce biberon vient pour les aider», a déclaré le Dr Carmel Miambanzila Matoko. De son côté, Marie-Christiane Lecombat entend poursuivre la dotation dans d'autres maternités: «Nous venons d'offrir des kits de maternité à l'hôpital de ré-

férence de Bacongo. Cette dotation ne s'arrêtera pas seulement à cet hôpital, elle va s'étendre dans d'autres maternités, des Centres de santé intégré (CSI), de Bissita à Bacongo, l'hôpital général de Komo et aussi dans les zones rurales», a indiqué la coordonnatrice.

L'une des bénéficiaires, Belvie Hombessa, a remercié la marque Cristal pour l'offre: «Je ne m'attendais pas à ce don, je ne peux que les remercier d'avoir pensé à nous. La somme reçue apporte un soulagement», s'es-t-elle réjouie. Créée en 2004, la marque Cristal est le produit de la société RAGEC. Elle accompagne plus de générations et existe aujourd'hui dans le marché congolais en 7 formats.

A.  
N'K-K

#### ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

Notaire à Brazzaville 1er étage immeuble City Center, Centre ville,

Tél.: 00(242) 06-687 48 79/ 04-028 13 95

E-mail: syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com/moussusyljea@yahoo.fr

REPUBLIQUE DU CONGO

#### AG INTERNATIONAL BUSINESS S.A.R.L.U

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

Capital : UN MILLION (1.000.000) Francs CFA Siège: N°28 DE LA RUE

JEROME ABESSE MOUKONDO CITE DES 17

Brazzaville

RCCM CG-BZV-01-2024-B13-00300

#### CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU, en date du 04 avril 2024 à Brazzaville, dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de Poto-Poto le 16 avril 2024, sous Folio 070/23 n°1731, il a été constitué une société dénommée: «AG INTERNATIONAL BUSINESS» S.A.R.L.U.

Dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Capital: 1.000.000 Francs CFA

Siège: N°28 DE LA RUE JEROME ABESSE MOUKONDO CITE DES 17, Brazzaville

Objet: IMPORT-EXPORT DES VEHICULES, ENGINES ET PIECES DETACHEES

Durée: 99 Années.

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° RCCM CG-BZV-01-2024-B13-00300 du 20 Mai 2024.

Gérance: Monsieur GANGA Antonin Clive est le Gérant de la Société.  
Cogérance: Madame GANGA KIBELOLO Lyse Chrystlène Eridice.

Un Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion

Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU



CAISSE D'ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE

## APPEL À CANDIDATURES

Poste : **Directeur général de la Caisse d'assurance maladie universelle**

Mandat : cinq ans, renouvelable une fois

Lieu : Brazzaville – République du Congo

Date de clôture des candidatures : 19 juillet 2024

Créée par la loi n°19-2023 du 27 mai 2023, la Caisse d'assurance maladie universelle (CAMU), placée sous la tutelle du ministre chargé de la sécurité sociale, est l'organe de gestion du régime d'assurance maladie universelle. Elle a principalement pour mission d'assurer aux affiliés une prise en charge des soins de santé.

Le présent appel à candidatures est émis, conformément aux dispositions réglementaires, pour procéder sur la base des critères de compétences et d'intégrité, au recrutement du directeur général.

Le directeur général de la Caisse d'assurance maladie universelle est de nationalité congolaise. Il occupe un poste stratégique au sein de cette institution. Il doit avoir une bonne connaissance des objectifs et missions de la Caisse d'assurance maladie universelle.

Recruté sur appel à candidatures, le directeur général exerce sous le contrôle du Conseil d'administration, auquel il est lié par un contrat de performance pour chaque année de son mandat.

Pour assurer les attributions définies dans les Statuts, le directeur général a la responsabilité de :

1. Développer et mettre en oeuvre des stratégies pour répondre aux objectifs et missions de la caisse d'assurance maladie universelle ;
2. Superviser et coordonner les différentes équipes de la Caisse pour garantir une prestation de services de qualité ;
3. Assurer la conformité des opérations de la Caisse avec les lois et règlements en vigueur ainsi que les normes éthiques les plus élevées ;
4. Représenter la Caisse d'assurance maladie universelle auprès des différentes parties prenantes ;
5. Gérer efficacement les ressources humaines et financières de la Caisse pour atteindre les objectifs fixés.

A ce titre, les qualifications et compétences requises pour ce poste comprennent, entre autres :

1. Un haut niveau d'études supérieures (minimum Bac+5) en administration des affaires, en santé publique, en économie, en droit ou dans un domaine connexe ;

**CAMU - Centre-ville – 32, avenue William Guynet – B.P. 255 – contact@camu.cg**  
Tél. +242 05 368 90 36 / +242 06 488 23 42  
Brazzaville - République du Congo

2. Une expérience professionnelle significative (au moins 7 ans) dans le domaine de l'assurance maladie, de la gestion des soins de santé, de l'administration publique ou organisations similaires, idéalement à des postes de direction ;

3. Une solide expertise en gestion stratégique, financière et opérationnelle orientée résultats ;

4. Des compétences avérées en leadership, en communication et en gestion d'équipes avec intégrité, éthique et transparence ;

5. Une compréhension approfondie des enjeux et des tendances actuelles dans le domaine de la santé publique et de l'assurance maladie ;

6. Un engagement envers l'équité, l'accessibilité et la qualité des soins de santé pour tous.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- un curriculum vitae détaillé ;
- trois lettres de recommandation ;
- une lettre de motivation ;
- les copies légalisées des diplômes ;
- les attestations de service ;
- une copie d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité ;
- un casier judiciaire ;
- un certificat médical.

Le dossier sous pli fermé, portant la mention « **CANDIDATURE AU POSTE DE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE** » est déposé au siège de la CAMU, à l'adresse suivante : 32 avenue William Guynet, Brazzaville – République du Congo, **au plus tard le 19 juillet 2024, heure limite 17h00.**

Après analyses des candidatures, seules les personnes présélectionnées seront contactées pour un entretien.

Pour toute question relative à cet appel à candidature, veuillez contacter le secrétariat aux numéros +242 05 368 90 36 / +242 06 488 23 42.

Brazzaville, le 25 juin 2024  
La Présidente du Conseil d'administration  
  
Madame VOUMBO MATOUNINA Y.

**CAMU - Centre-ville – 32, avenue William Guynet – B.P. 255 – contact@camu.cg**  
Tél. +242 05 368 90 36 / +242 06 488 23 42  
Brazzaville - République du Congo



CAISSE D'ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE

## APPEL À CANDIDATURES

Poste : **Directeur général adjoint de la Caisse d'assurance maladie universelle**

Mandat : cinq ans, renouvelable une fois

Lieu : Brazzaville – République du Congo

Date de clôture des candidatures : 19 juillet 2024

Le directeur général adjoint de la Caisse d'assurance maladie universelle est de nationalité congolaise. Il est nommé selon les mêmes procédures que le directeur général qu'il supplée en cas d'empêchement ou absence. C'est un poste tout autant stratégique avec des responsabilités précises. Outre la suppléance, il a pour mission d'assurer la coordination des services du contrôle interne, des affaires juridiques et du contentieux, ainsi que des moyens généraux. Il n'est pas lié directement à un contrat de performance avec le Conseil d'administration, mais sous la tutelle du directeur général, il doit :

1. Veiller à la qualité des prestations assurées par la Caisse d'assurance maladie universelle ainsi qu'à la bonne application des procédures financières et comptables ;
2. Identifier les dysfonctionnements dans la mise en oeuvre des politiques, processus et procédures de la CAMU ;
3. Contrôler l'exécution de la démarche qualité ;
4. Mettre en place une politique de prévention et de gestion des risques juridiques inhérents à l'objet de la CAMU ;
5. Veiller à promouvoir à la CAMU des équipements de qualité ;
6. Assurer les services généraux. A ce titre, les qualifications et compétences requises pour ce poste comprennent, entre autres :

1. Un haut niveau d'études supérieures (au minimum Bac+5) en gestion, économie, droit ou dans un domaine connexe ;

2. Une expérience professionnelle significative (au moins 5 ans) dans le domaine de la gestion

**CAMU - Centre-ville – 32, avenue William Guynet – B.P. 255 – contact@camu.cg**  
Tél. +242 05 368 90 36 / +242 06 488 23 42  
Brazzaville - République du Congo

d'entreprise, administration publique ou organisations similaires, idéalement à des postes de direction ;

3. Une solide expertise en gestion stratégique, management juridique et contrôle interne ;

4. Des aptitudes avérées en traitement des dossiers, négociation avec intégrité, éthique et transparence.

Le dossier de candidature doit comprendre :

- un curriculum vitae détaillé ;
- trois lettres de recommandation ;
- une lettre de motivation ;
- les copies légalisées des diplômes ;
- les attestations de service ;
- une copie d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité ;
- un casier judiciaire ;
- un certificat médical.

Le dossier sous pli fermé, portant la mention « **CANDIDATURE AU POSTE DE DIRECTEUR GENERAL ADJOINT DE LA CAISSE D'ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE** » est déposé au siège de la CAMU, à l'adresse suivante : 32 avenue William Guynet, Brazzaville – République du Congo, **au plus tard le 19 juillet 2024, heure limite 17h00.**

Après analyses des candidatures, seules les personnes présélectionnées seront contactées pour un entretien.

Pour toute question relative à cet appel à candidature, veuillez contacter le secrétariat aux numéros +242 05 368 90 36 / +242 06 488 23 42.

Brazzaville, le 25 juin 2024  
La Présidente du Conseil d'administration  
  
Madame VOUMBO MATOUNINA Y.

**CAMU - Centre-ville – 32, avenue William Guynet – B.P. 255 – contact@camu.cg**  
Tél. +242 05 368 90 36 / +242 06 488 23 42  
Brazzaville - République du Congo

CONGO-FMI

**L'institution financière favorable à l'amélioration de l'offre d'éducation**

En séjour de travail à Brazzaville au Congo dans le cadre de la 5<sup>e</sup> revue au titre de la Facilité élargie de crédit, un programme du Congo soutenu par le Fonds monétaire international (FMI), le chef de département Afrique au Fonds, Roland Kangni Kpodar, s'est entretenu avec le ministre de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation Jean-Luc Mouthou, mardi 12 juin 2024 à Brazzaville. Les maux qui minent ce sous-secteur ont constitué la toile de fond de leur entretien.



Roland Kangni Kpodar (au milieu) à la fin de l'entretien

Le ministre de l'Enseignement général a brossé à son interlocuteur la situation de la formation de la jeunesse congolaise. Des efforts sont consentis pour augmenter le nombre des enseignants. Il y a quelques années, le besoin en personnel enseignant était d'environ 20 mille, un chiffre au rabais avec les recrutements successifs de ces quatre der-

nières années. Mais beaucoup reste encore à faire. Avec 25% du budget national, l'éducation reste un défi majeur en dépit de l'apport des pouvoirs publics, et pour le relever, des financements s'avèrent nécessaires. "Le dossier du Congo est en cours d'examen et sera soumis bientôt en Conseil d'administration, et dans le cadre de ce programme la priorité sera mise dans le social, le secteur de l'éducation, de la santé et des affaires sociales. Déjà, au niveau du programme qui a été

approuvé en janvier 2022, le Congo a conclu avec succès quatre revues qui ont débouché sur le déboursement d'un peu plus de 200 milliards de Fcfa depuis Janvier 2022. Le prochain conseil d'administration, prévu en juillet 2024, si la revue est approuvée, va débloquer 250 milliards de Fcfa additionnels dans ce programme", a fait savoir Roland Kangni Kpodar, à l'issue de l'échange.

Richélie Miness  
MAKANGA (Stagiaire)

DEPARTEMENTS DU KOUILOU ET DE LA LEKOUYOU

**Le CAJAC au cœur du combat contre les illégalités forestières, minières et environnementales**

Au terme des descentes de terrain effectuées dans les départements du Kouilou et de la Lékouyou, le Centre d'assistance juridique et d'action citoyenne (CAJAC), un mécanisme de gestion des plaintes créé en mai 2017 par la Rencontre pour la paix et les droits de l'homme (RDPH), a fait l'état des lieux au cours d'une conférence de presse le 1<sup>er</sup> juin 2024 à Pointe-Noire.



Les journalistes ayant pris part à la conférence de presse

Franck Loufoua-Bessi et Séverin Fabrice Kimpoutou, respectivement responsable des programmes et chargé de la recherche de la RDPH, ont informé les journalistes que leur organisation avait choisi le Kouilou et la Lékouyou par l'appartenance de ces départements aux massifs forestiers du Mayombe et du Chaillu. Ensuite, par l'impact des projets menés ou en cours d'exécution dans ces zones sur le quotidien des communautés riveraines. Et, enfin, par le fait que l'exploitation forestière ou minière qui s'y déroule n'est pas sans conséquences sur l'exercice des droits fondamentaux de ces communautés.

Les descentes visaient à évaluer le niveau de mise en œuvre par les Communautés locales et les populations autochtones (CLPA) des plans d'action adoptés une année plus tôt dans ces deux départements, afin de renforcer leur implication dans les politiques forestières et d'utilisation durable des terres dans le suivi des illégalités forestières et des violations de leurs droits fondamentaux, en particulier des femmes, fortement impliquées dans les activités agricoles. En effet, ce suivi a notamment mis en évidence les préoccupations relatives aux activités d'exploitation forestière et minière, et l'absence de dialogue entre les parties prenantes présentes dans ces départements. Ce qui a limité l'implication des communautés dans la conduite

des projets. Le CAJAC a reçu des cas en lien avec le non-respect du droit à un environnement sain et aux violations des droits des communautés à travers le non-respect des obligations conventionnelles par les entreprises. Des cas liés au droit foncier, notamment l'occupation anarchique des terres et le trafic d'influence, ont été identifiés par le CAJAC. La pollution des rivières, causant des irritations sur la peau et autres maladies dans les départements du Kouilou et de la Lékouyou ont également été signalés. Le village Nkoungou, dans le district de Hinda (Kouilou), est confronté à un sérieux problème d'eau. Selon les informations reçues par le CAJAC, la seule rivière où les populations s'approvisionnent est polluée par Taman Industrie, une entreprise d'exploitation forestière qui y déverse les eaux usées de sa base-vie. Les investigations menées par le CAJAC montrent que le chef du village est propriétaire d'une sous-traitance dans cette entreprise. Il est donc difficile pour les communautés de dénoncer les abus de cette entreprise. Le CAJAC a ainsi pris l'option de contacter le chef du district pour lui faire part des difficultés auxquelles la communauté est confrontée. Des impacts environnementaux ont été aussi signalés dans la Lékouyou. En témoigne la

Equateur Denis NGUIMBI

DROITS DE L'HOMME

**L'O2CD publie un rapport sur l'impact des coupures d'eau et d'électricité**

L'Observatoire congolais des droits des consommateurs (O2CD) a tenu un point de presse, vendredi 7 juin 2024 à son siège de Brazzaville, sur le rapport sur l'impact des coupures d'eau et d'électricité dans la ville de Brazzaville. C'est Mermans Babounga Ngondo, secrétaire exécutif de cette organisation, qui l'a animé. Le rapport épingle les coupures intempestives dans la desserte en eau et en électricité à Brazzaville, afin d'alerter les pouvoirs publics pour des solutions concrètes.



Mermans Babounga Ngondo présentant son rapport

Ce rapport montre l'impact de ces coupures intempestives dans la desserte en eau et en électricité sur les très petites entreprises, les ménages et les administrations publiques. Il a également analysé les revenus moyens annuels de deux entreprises: Energie électrique du Congo (E2C) et La congolaise des eaux (LCDE) et les défis liés à l'entretien de leurs réseaux.

Le conférencier a précisé que «les raisons évoquées très souvent portent sur la défektivité des réseaux. Pourtant, les deux entreprises possèdent des moyens pour les entretenir». Le rapport a fait ressortir que depuis 2023, Brazzaville vit une situation particulière dans la desserte en eau et en électricité, période marquée par des coupures régulières dans tous les quartiers. Ces coupures occasionnent des dépenses supplémentaires auprès des différents consommateurs, notamment les très petites entreprises, intervenant dans le secteur informel, les ménages et les administrations publiques. Face à ces coupures, le Gouvernement et

le Parlement, y compris les consommateurs, ont interpellé plusieurs fois ces deux sociétés. Malheureusement, les difficultés demeurent. C'est ainsi que l'O2CD a décidé de réaliser une évaluation de l'impact de ces coupures dans la période du 15 au 24 mai 2024. Treize branches d'activités ont été identifiées subissant des pertes par manque d'eau et d'électricité. Certaines branches ne disposent pas des solutions aux coupures. A ce titre, il intervient automatiquement un arrêt d'activité par manque de générateur à cause de l'absence des ressources financières pour acquérir un groupe électrogène. Selon l'évaluation, la durée moyenne des coupures d'électricité varie de 5 h à trois jours. Pour l'eau, c'est de 48 h à 6 mois. Malheureusement, les factures sont toujours éditées et distribuées. Pourtant, la direction générale de l'unique entreprise congolaise de distribution d'eau a reconnu avoir un portefeuille de 114.110 abonnés actifs payant régulièrement leur consommation. Cela prouve qu'au cours de l'année 2023, la société a dû encaisser plus de 8 milliards de Fcfa en moyenne. La production d'eau peut être assurée régulièrement. Au niveau de l'entreprise de l'électricité, au regard de son chiffre du rapport annuel de 2023,

l'opérateur a un portefeuille client de plus de 300 mille abonnés. Avec la moyenne de 200 mille abonnés, l'entreprise a encaissé 18 milliards de Fcfa. Au regard des défaillances de ces deux sociétés, l'O2CD a formulé une série de recommandations. Le constat a montré que les coupures dans la desserte en électricité et en eau perturbent la gestion des provisions et des équipements électroménagers des ménages d'un côté, et impactent la survie et la croissance des entreprises de l'autre, particulièrement les très petites entreprises. Les activités des consommateurs sont affectées négativement et la réputation du pays aussi. Ainsi, l'O2CD demande, entre autres, au Gouvernement de réaliser un audit financier des deux sociétés pour les exercices 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023. Aux deux sociétés, il est demandé, entre autres, de réaliser les investissements sollicités dans le rapport sur l'état des services de l'eau potable au Congo et en électricité. Aux consommateurs, il est demandé, entre autres, de laisser prendre en charge aux deux sociétés toutes les dépenses d'avaries des installations ou des vols de ces installations.

Philippe BANZ

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

Notaire à Brazzaville  
1er étage immeuble City Center, Centre ville,  
Tél. (00242) 06. 687 4879; 04 0281395  
E-mail: syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com  
moussyljea@yahoo.fr  
REPUBLIQUE DU CONGO

**ASSISTANCE DEPANNAGE REMORQUAGE AUTOMOBILE**

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE PLURIPERSONNELLE  
Capital : UN MILLION (1.000.000) Francs CFA  
Siège: au N°11 RUE MOSSENDO, MAKELEKELE, BRAZZAVILLE  
Brazzaville  
RCCM CG-BZV-01-2011-B12-000182

**MISE A JOUR DES STATUTS**

Aux termes des actes reçus par Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU, en date à Brazzaville du 28 Mai 2024 dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la plaine en date du 29 Mai 2024, sous Folio 099/7 n°3441, il a été procédé par une Assemblée Générale Extraordinaire au renouvellement du mandat de la gérante, des pouvoirs et de la mise à jour des statuts. Il ressort les résolutions suivantes:

Les associés ont décidé à l'unanimité de reconduire Madame MBOBI Sabrina Jennifer au poste de reconduire au poste de Gérante de la Société. A cet effet, le mandat renouvelé est acté pour une durée de Quatre (04) ans.

Les associés à qualité, ont requis Maître Tresor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU, Notaire soussigné, d'accomplir toutes formalités légales et de faire la mise à jour des statuts de ladite société conformément à l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés commerciales et GIE (OHADA).

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion

Maître Trésor Syljea  
MOUSSOUNDA- ILAHOU



MINISTÈRE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE  
PROGRAMME ACCELERER LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE ET LES REFORMES  
POUR UN FONCTIONNEMENT DURABLE DES SERVICES

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS AMI n°002/MPSIR/PAGIR-UCP/24

### Recrutement d'un (e) Comptable

#### 1. Contexte et justification

Le gouvernement de la République du Congo a signé avec la Banque Mondiale un accord de prêt d'un montant de 70 millions USD pour le financement du Programme «accélérer la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services (PAGIR) et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour financer les services de «recrutement d'un(e) Comptable».

#### 2. Descriptif du poste

Placé sous l'autorité du Coordonnateur du Programme, sous la supervision et le contrôle du Responsable Administratif, Financier et Comptable (RAFC), le Comptable assure la production des données financières et comptables. Il inscrit son action dans le respect des dispositions des règles du Manuel de procédures administratives, financières et comptables du Programme. Il a pour tâches principales de:

- gérer et suivre au plan financier et comptable le budget alloué au programme en collaboration avec le RAFC; - assurer la gestion des réapprovisionnements des comptes spéciaux (établissement des Demandes de Retraits de Fonds-DRF) ainsi que les paiements directs; - tenir à jour suivant des procédures comptables appropriées, le système informatisé et intégré de comptabilité et de gestion budgétaire du Projet; - tenir et produire les documents comptables obligatoires (journaux, grand livre, balance auxiliaire, balance générale, état de suivi budgétaire, etc...); - préparer les documents de paiements (ordres de paiements, bons de commandes, chèques, ordres de virements...); - assurer la remise des titres de paiements au personnel, aux fournisseurs et à la banque;
- analyser systématiquement à la fin de chaque mois les comptes et justifier les soldes; - préparer les états de rapprochements bancaires mensuels du programme; - préparer les informations et documents nécessaires aux missions d'audit annuel et aux missions de supervision financière du bailleur de fonds; - assurer la responsabilité de toutes les activités relatives à la comptabilité dans le cadre de l'exécution du programme; - tenir à jour le fichier des immobilisations (entrées, sorties, affectations, cession);
- veiller à la bonne conservation des pièces comptables, des contrats, des documents et actes administratifs; - participer aux travaux d'inventaire des immobilisations et des stocks; - participer à l'arrêtés des comptes trimestriels et annuels; - assister le RAFC à l'élaboration des rapports périodiques et des états financiers annuels du Projet, conformément aux normes comptables

admis et aux règles de présentation de la Banque Mondiale; - accompagner le RAFC et le Coordonnateur dans la préparation et la réalisation des missions d'audit internes et externes ainsi que les missions de supervision; - contribuer à la mise à jour du manuel de procédures en rapport avec les opérations comptables du projet; - effectuer toute autre tâche à la demande du projet.

#### 3. Profil du Consultant:

- être titulaire d'un diplôme supérieur (minimum Bac + 3) en comptabilité, finance, gestion ou diplôme équivalent; • avoir acquis, au cours des cinq (05) dernières années, au moins trois (03) ans d'expérience professionnelle à un poste similaire dans une structure publique, parapublique ou privée ou un projet de développement.
- avoir une maîtrise de l'utilisation des logiciels informatiques en général (Word, Excel, PowerPoint, Internet, etc.); • avoir une maîtrise des logiciels de comptabilité, incluant la maîtrise d'un logiciel intégré de gestion financière de projet de type TOMPRO (ou autre);
- posséder des qualités de communication, d'information et de restitution (capacité rédactionnelle et d'analyse des données comptables et financières);
- avoir un esprit d'analyse et de synthèse, dynamique et méthodique, capable de travailler en équipe et sous pression;
- être de bonne moralité et avoir la capacité de travailler en équipe et dans un milieu multiculturel; • être formé au SYCEBNL serait un prérequis au recrutement; • avoir travaillé dans un projet de développement financé par des bailleurs de fonds multilatéraux de développement serait un atout; • avoir une connaissance pratique des procédures comptables et de gestion financière des bailleurs multilatéraux et du Système Intégré de Gestion des projets serait un atout;
- avoir une excellente maîtrise écrite et orale du français;
- avoir une bonne maîtrise écrite et orale de l'anglais serait un atout;
- sauf dans le cadre des exceptions prévues par la loi, les candidats ayant déjà été admis à faire valoir leurs droits à la retraite au moment de postuler ne seront pas retenus. Ceci vaudra aussi pour les candidats atteignant l'âge de la retraite, soit au moment du recrutement, soit avant la fin de la première année du contrat;
- les candidatures émanant de personnes ayant exercé au sein d'une unité de gestion d'un projet financé par la Banque mondiale frappé de dépenses inéligibles, seront désavantagées.

#### 4. Durée et lieu de la mission

La durée du contrat est de 12 mois à temps plein à partir de la prise de service, avec une période d'essai de 6 mois. Le contrat pourra être renouvelé pendant la durée du projet, en fonction des résultats obtenus, sur la base d'une évaluation satisfaisante des performances. Le Comptable du programme résidera à Brazzaville, mais il est appelé à se déplacer au besoin dans toutes les zones d'exécution du projet, à la demande du Coordonnateur. Le contrat à signer sera régi par le Code du travail de la République du Congo.

#### 5. Méthode de sélection

La sélection du candidat se fera en accord avec les procédures définies dans le Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissements (FPI) de la Banque Mondiale (version de Juillet 2016, révisée en Novembre 2017, Août 2018 et septembre 2023).

Elle se déroulera en deux (2) phases: (i) une phase de présélection des candidats par l'établissement d'une liste restreinte des candidats les plus qualifiés pour le poste au regard de l'analyse de leurs CV; (ii) une phase d'interview des candidats présélectionnés sur la liste restreinte. Seul(e)s les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de la mission par courriel à l'adresse [pmarches@pagir.net](mailto:pmarches@pagir.net), de 9 heures à 16 heures (heures locales), du lundi au vendredi.

Les dossiers de manifestation d'intérêt doivent être écrits en langue française et envoyés par courriel ([pmarches@pagir.net](mailto:pmarches@pagir.net)) au plus tard le 12 Juillet 2024 à 16h00 (heure locale), avec les documents suivants: (i) la lettre de motivation adressée à monsieur le Coordonnateur du PAGIR; (ii) le curriculum vitae (CV); (iii) les attestations ou certificats de travail; (iii) les copies du diplôme. Veuillez préciser en objet le titre du poste.

**NB:** Seules les expériences prouvées par les attestations ou certificats de travail de l'employeur seront prises en compte. Les candidats sont encouragés à produire le maximum de preuves pour étayer leur candidature.

Secrétariat de l'UCP-PAGIR, Parcelle 84 bis, avenue du chaillu, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo, Téléphone: (+242) 22 614 41 81/ 06 665 85 45

Adresse électronique: [pmarches@pagir.net](mailto:pmarches@pagir.net); [secretariat@pagir.net](mailto:secretariat@pagir.net).

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur,

Thomas BANDIA



MINISTÈRE DU PLAN DE LA STATISTIQUE ET DE L'INTEGRATION REGIONALE  
PROGRAMME ACCELERER LA GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE ET LES REFORMES  
POUR UN FONCTIONNEMENT DURABLE DES SERVICES

## AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS AMI n°003/MPSIR/PAGIR-UCP/24

### Recrutement d'un consultant international individuel chargé de l'appui à la Cour des comptes et de discipline budgétaire (CCDB) pour la formation et la réalisation des missions d'audits pilotes

#### 1. Contexte et justification

Le gouvernement de la République du Congo a signé avec la Banque Mondiale un accord de prêt d'un montant de 70 millions USD pour le financement du Programme «accélérer la gouvernance institutionnelle et les réformes pour un fonctionnement durable des services (PAGIR)» et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour financer les services de «recrutement d'un consultant international individuel chargé de l'appui à la CCDB pour la formation et la réalisation des missions d'audits pilotes».

#### 2. Objectif de la mission

L'objectif général de la mission est d'appuyer la Cour des comptes et de discipline budgétaire pour la réalisation des audits et missions de vérification.

De façon spécifique, il s'agit de:

- Outiller et renforcer les capacités du personnel de contrôle de la CCDB en audit de conformité, de performance et financier;
- Appuyer le personnel de contrôle de la CCDB dans la réalisation de trois missions d'audits pilotes (une mission d'audit pilote de conformité dans le secteur de l'éducation, une mission d'audit pilote de performance dans le secteur de l'industrie extractive et une mission d'audit pilote financier dans le secteur de la santé), de la planification à la consolidation des matrices de constatations.

#### 3. Profil du Consultant:

Le Consultant international individuel devra justifier du profil ci-après:

- Être un expert juriste, économiste ou financier disposant d'au moins (dix) 10 ans d'expérience dans la formation en audit dans le secteur public;
- avoir une bonne connaissance des activités et du fonctionnement des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques et des directives de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et de l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA);
- disposer d'un ou de plusieurs certificats des normes ISSAI délivrés par l'Initiative de développement de l'INTOSSAI (IDI).

#### 4. Durée et lieu de la mission

Le Consultant fournit les services pendant la période maximale de 95 jours ouvrables étalés dans une période de six (6) mois. La date de commencement des prestations est la date de notification par le client de commencer les prestations ou une autre période dont les parties pourraient convenir par écrit.

#### 5. Méthode de sélection

La sélection du consultant se fera par comparaison des CVs conformément aux procédures définies dans le

Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018 et septembre 2023.

L'Unité de coordination du PAGIR invite les candidats à fournir en français un dossier de candidature comprenant un CV détaillé à jour et concis sur support papier et/ou par voie électronique (Word ou pdf), une lettre de motivation, la photocopie des diplômes et une ou des attestations de travail.

Les candidats intéressés peuvent obtenir les termes de références de la mission tous les jours ouvrables de 9 heures à 16 heures, à l'adresse ci-dessous:

Secrétariat de l'UCP-PAGIR, A l'attention du Coordonnateur du Programme Accélérer la Gouvernance Institutionnelle et les Réformes pour un fonctionnement durable des services. Parcelle 84 bis, avenue du Chaillu, arrondissement 3 Poto-Poto Brazzaville, République du Congo, Téléphone: (+242) 22 614 41 81/ 06 665 85 45

Adresse électronique: [pmarches@pagir.net](mailto:pmarches@pagir.net); [secretariat@pagir.net](mailto:secretariat@pagir.net).

Les dossiers de candidature peuvent être transmis par voie électronique ou être déposés sous plis fermés en quatre exemplaires dont un original à l'adresse ci-dessous, au plus tard le 12 juillet 2024 à 16 h 00 et porter clairement la mention «recrutement d'un consultant international individuel chargé de l'appui à la CCDB pour la formation et la réalisation des missions d'audits pilotes».

Fait à Brazzaville, le

Le Coordonnateur,

Thomas BANDIA

LITTÉRATURE

# Kinkala découvre "Les profondeurs cachées d'un coeur sans voix", de Jojo M. Mansounga

Organisée par la direction départementale du livre et de la lecture publique du Pool, la cérémonie marquant la dédicace du livre intitulé: "Les profondeurs cachées d'un coeur sans voix", de l'écrivaine-romancière Jojo Moumossi Mansounga a vécu. Elle s'est déroulée le 18 juin dernier dans la salle du musée André Grenard Matsoua de Kinkala, chef-lieu de ce département. En présence de sa directrice départementale du livre et de la lecture publique, Mme Solange Mbemba; de celui des arts et des lettres, M. Shand Reeder Melvior Bemba Bembi; de l'artisanat M. Aimé Joslain Louciemo; des autorités politico-administratives, religieuses, civiles, militaires, des chercheurs, enseignants, élèves et des férus de la littérature.

Publié aux éditions Renaissance Africaine (France), comptant 76 pages, subdivisés en huit chapitres, "ce roman contribue à la promotion de la jeune fille et de la femme. Il dénonce les atrocités que vivent les femmes et les jeunes filles à travers le monde. C'est un véritable plaidoyer contre le harcèlement et les violences dont les filles et les femmes sont le plus souvent victimes dans tout le mileu de vie, dans le silence et l'indifférence de nos cités. Quand on est conscient (e) d'être né (e) d'une femme, on ne peut s'empêcher de lire ce livre et de le proposer autour de soi", peut-on lire dans la quatrième de couverture.

Sur les raisons de l'organisation de cette dédicace à Kinkala, Jojo M. Mansounga a souligné: "Cela fait suite à la réception des enfants (entendez élèves) de l'école Saint Augustin de Kinkala venus

compétir à l'Institut français du Congo de Brazzaville. J'avais loué et aimé leur prestation, notamment le rendu de mon livre fait par eux. Ils m'ont encore appris plus du contenu de mon roman qui était au coeur de la compétition. Cela a été une joie pour moi, de voir les enfants dégager les éléments essentiels et poser des questions pertinentes sur le contenu et la thématique du roman. Voilà pourquoi, j'ai décidé d'en faire une présentation à Kinkala". Ajoutant que: "J'avais déjà un programme dans ce sens et la direction départementale du livre et de la lecture publique du Pool également. Et ensemble, nous avons fait d'une pierre deux coups".

Dans sa critique, Winner Franck Palmers a affirmé: "Ce roman informe sur plusieurs facettes (formes) de la violence sexuelle à l'encontre d'une adolescente qui a pour seul crime d'être belle. Avant



L'écrivaine Jojo M. Mansounga

de trouver le bonheur, Prudence, le personnage principal de l'oeuvre, a porté des stigmates résultant des agressions masculines, à l'instar de



Les participants autour de Jojo M. Mansounga et Solange Mbemba (Helna Ngoteni Ph.)

la répulsion ressentie face aux mâles. Sous ce foisonnement de qualités, Prudence portait mal son prénom. En effet,



La couverture du livre

elle était une âme crédule, naïve, servile et imprudente (PP 53-54)".

Heureuse et fière du rythme et de la tournure de l'évènement,

lences sur le genre. Un fléau qui bat son plein, non pas seulement au Congo, mais aussi ailleurs. Il est question également du viol, du harcèlement, des violences sexistes... Il nous faut trouver des pistes de solution pour pouvoir s'en sortir. Moi, je suis dans la communication et dans l'écriture pour lutter contre ce fléau au Congo, mais aussi pour l'éveil des consciences et des moeurs des jeunes filles et des populations. Je mène déjà des actions de conscientisation et de sensibilisation de la population congolaise. Nous (moi et mon équipe) avons commencé à Brazzaville dans des écoles et à l'Université Marien Ngouabi. Et cette action, nous l'amenons sur fonds propres". Répondant aux préoccupations de l'assistance, Jojo M. Mansounga a fait observer que "Prudence s'est battue pour ne pas perdre sa virginité, mais aussi pour garder sa dignité. L'objectif de ce livre vendu à 10.000 F, c'est de permettre aux enfants à partir de la 6<sup>e</sup> de le lire, de se poser des questions et de poser des questions".

Donnant son ressenti sur le roman, le Dr Géni Moukengué, évoluant au FUNAP, a affirmé qu'"il utilise ce livre pour aider les patients à sortir du traumatisme".

Mme Angélique Bongolo, di-

rectrice des programmes de l'Association Aide à l'enfance du Congo, a loué les efforts de Jojo Mansounga pour avoir réveillé les parents sur les questions de violence sexuelle...

De son côté, Mme Solange Mbemba a exhorté l'assistance "à fixer un grand regard sur ce livre et à mieux analyser la situation de la femme en Afrique et au Congo".

Pour l'encourager dans ses efforts, la direction départementale du livre et de la lecture publique a remis un diplôme d'honneur à Jojo M. Mansounga. Le FUNAP a aussi remis des présents à l'écrivaine et à Mme Solange Mbemba. Puis s'en est suivie, une visite guidée de la bibliothèque départementale du Pool. L'animation au chant a été assurée par le groupe vocal de l'école Jean Kimbembé de Madiba (1<sup>ère</sup> école de Kinkala).

Jojo M. Mansounga (Joselyne Moumossi Mansounga) est née au Congo-Brazzaville. Elle est titulaire d'un diplôme supérieur en communication, marketing et multimedia. Elle a oeuvré dans les organismes internationaux et dans la presse et a une passion pour l'écriture. "Les profondeurs cachées d'un coeur sans voix" est son tout premier roman.

Alain-Patrick MASSAMBA

THEATRE

## "L'Autre nom" et Eros ont captivé l'attention

Seul en scène, Eros Fuadiaminu de la troupe "Le Théâtre de l'imaginaire" a joué le 15 juin dernier à Brazzaville "L'Autre nom", une pièce adaptée du roman de François Bikiandou par feu Eric Mampouya, sur une mise en scène de Jean Clauvice Ngoubili. Le comédien a captivé l'attention de l'assistance.



Eros Fuadiaminu, un jeune comédien plein de promesses (Ph.ADIAC)

personne, un homme nanti origininaire des îles, auprès de qui il trouve enfin les papiers qui lui ouvrent les portes du grand monde occidental. Alors qu'il espérait ainsi renaître, il va finalement vivre douloureusement cette dualité qui accentuera en lui le sentiment d'une certaine inexistence. Il réalise, malgré l'opulence matérielle qu'offre sa nouvelle vie, que le véritable bonheur ne s'acquiert que dans l'acceptation de soi»

Un monologue de plus d'une heure où Eros Fuadiaminu, rayonnant et virevoltant, tient en haleine le public. Il mime quand il faut, danse quand cela s'impose, court, saute, marche, crie ou monologue simplement. Le public s'accroche à sa voix, à son moindre geste et à sa moindre petite phrase pour s'esclaffer, pour s'accrocher à

l'histoire.

Le spectacle terminé, Eros, auteur d'une belle performance, vient discuter avec le public. Il a gardé sa tenue de scène. «J'ai fait trois ans à lire et relire cette pièce découverte par mon défunt père pour la comprendre. Cette année, la quatrième, j'ai décidé de me mettre en scène en confiant le travail de mise en scène à M. Clauvice Ngoubili», indique-t-il.

«Ce serait dommage si la troupe de "Le théâtre l'imaginaire" s'arrêtait à cette seule représentation. C'était très bien, la diction était parfaite», commente, en fin connaisseur, une dame. Et le metteur en scène, Clauvice Ngoubili, de révéler que la Troupe de l'imaginaire rêve de jouer "L'Autre nom" en Afrique ou en Europe.

Guy-Saturnin MAHOUNGOU

### MAITRE NOEL MOUNTOU NOTAIRE

Titulaire d'une Etude sise à Pointe-Noire, Marché Plateau, à côté de la boulangerie NAJAH, Rue MPANZOU, Centre-ville, Tél: (242) 06.660.81.10; E-Mail: noelmountounotaire1@gmail.com

### "GIME & GRILO - REVEIL DE MENG0"

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle  
CAPITAL: 1 000 000 FRANCS CFA  
Siège social: Mengo Péage  
POINTE-NOIRE  
REPUBLIQUE DU CONGO

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte en la forme authentique, en date à Pointe-Noire du deux octobre deux mil vingt-trois, enregistré le neuf octobre de la même année au Domaine et Timbres de Pointe-Noire Tié-Tié, le Notaire soussigné a reçu le procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive de la société dénommée «GIME & GRILO - REVEIL DE MENG0» SARL U, au capital de F.CFA UN MILLION (1.000.000), dont le siège est établi à Pointe-Noire, quartier Mengo Péage.

Aux termes dudit procès-verbal, l'Assemblée a décidé de créer une société de droit congolais devant être soumise aux caractéristiques ci-après:

- Dénomination sociale: GIME & GRILO - REVEIL DE MENG0;
- Forme juridique: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (SARL U);
- Capital social: 1.000.000 Francs CFA;
- Siège social: Mengo péage;
- Administrateur: Monsieur José Gabriel GIME, Gérant principal et Madame Natalia Tembo GIME, cogérante de la société, pour une durée de quatre (04) années renouvelables par décision de l'associée unique;
- Durée de la société: 99 années.

La société est inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le N° CG-PNR-01-2023-B13-00204.

Pour avis  
Maître Noël MOUNTOU

## FEDERATION CONGOLAISE DE FOOTBALL

## Jean-Guy Blaise Mayolas sort de ses gonds!

La presse nationale et internationale a été conviée samedi 22 juin 2024 par la Fédération congolaise de football (FECOFOOT) à son siège, afin d'échanger avec son président, Jean-Guy Blaise Mayolas, sur les questions d'actualité nationale et sur les perspectives à venir.

Jamais le président de la FECO-FOOT n'a fait une sortie aussi dense que celle du samedi dernier. Jean-Guy Blaise Mayolas a abordé les sujets de l'heure tels que la gestion de l'équipe nationale A, le processus de recrutement du sélectionneur national et la formation du staff technique, les rapports entre la fédération et le ministère en charge des Sports, le championnat national de Ligue 1 et, bien entendu, l'affaire des audio liés à la corruption impliquant des arbitres et des dirigeants de clubs qui défraye la chronique ces jours-ci.

En ouvrant son long propos par le recrutement du sélectionneur national des Diables-Rouges A, l'homme n'a pas fait dans la langue de bois. Il a porté à la connaissance de l'opinion publique que le choix d'Isaac Ngata, l'actuel sélectionneur national, a été «imposé» par le ministère des Sports, avec à la clé un salaire monstrueux pour un travail dont il n'a visiblement pas «les compétences». Ce choix «relève de la FECOFOOT», a reven-



Jean-Guy Blaise Mayolas (au milieu) animant la conférence de presse

diqué Jean-Guy Blaise Mayolas. Isaac Ngata n'ayant pas «le diplôme requis pour entraîner une sélection nationale», la FECO-FOOT «se garde de signer son contrat». Il a nié toute personnalisation du problème.

En abordant le point sur le forfait des Diables-Rouges face au Niger le 8 juin dernier, il a affirmé qu'il résulte d'un fiasco autour de la mise aux normes du Stade Président Alphonse Massamba-Débat. Une mauvaise manœuvre qu'il impute, encore une fois, au ministère des Sports. «Grâce à mon implication personnelle et la bienveillance de mon collègue du Maroc, on a évité un deuxième forfait en allant disputer la quatrième journée des éliminatoires de la Coupe du monde à Agadir», a-t-il dit. En rappelant que le football est sa vie et sa passion, le président fédéral est revenu sur la gestion de l'équipe nationale. Pour lui, la répartition des tâches est bien claire: «Au ministère des Sports

les tâches régaliennes de mise à disposition des infrastructures, des moyens matériels et financiers; à la Fédération la conduite des actions administratives et techniques». Non sans dénoncer «la gestion opaque des fonds alloués» pour l'organisation des rassemblements et des matches. «Les devis sont établis par le ministère alors que cela relève de la compétence de la fédération. Notre structure n'a donc jamais été associée en ce qui concerne le transport, l'hébergement et les primes des joueurs», a indiqué le patron du football congolais.

Désabusé, Jean-Guy Blaise Mayolas a invité le ministère des Sports à travailler main dans la main avec l'instance qu'il dirige pour atteindre l'objectif de la qualification à la prochaine Coupe d'Afrique des nations-Maroc 2025 dont le tirage au sort des groupes des éliminatoires aura lieu le 4 juillet prochain. «Nous devons nous retrouver pour

recadrer les choses. La polémique ne sert à rien. Nous devons nous unir pour une même cause qui est de nous qualifier», a-t-il poursuivi.

Quant au soutien de l'Etat aux clubs ayant préfinancé leurs participations aux compétitions africaines interclubs, il y a matière à redire. Notamment sur le remboursement par l'Etat des frais qu'ils ont engagés. «Pour tant, les fonds ont été sortis du Trésor public», a révélé Jean-Guy Blaise Mayolas.

Concernant la question du championnat national de Ligue, le président de la fédération a laissé entrevoir la déception du manque de financement de l'Etat.

Jean-Guy Blaise Mayolas a promis des enquêtes et des sanctions sportives aux acteurs impliqués dans les affaires présumées de corruption.

**Guy-Saturnin MAHOUNGOU**

## FOOTBALL

## Les ligues se renouvellent, le Niari garde la même tête

Jean Eude Prosper Mamouna a succédé à lui-même à la tête de la Ligue départementale de football du Niari à l'issue de l'assemblée générale électorale du 30 mai dernier à Dolisie. Témoins de l'événement : Elega Okandzé, délégué de la Fédération congolaise de football, et Rose Madeleine Moussoki, directrice départementale des sports et de l'éducation physique.

Sans véritable surprise, la liste (unique validée) conduite par Jean Eude Prosper Mamouna est passée comme une lettre à la poste. Elle a glané 19 suffrages favorables sur les 19 exprimés. Elle a donc été déclarée vainqueur par la Commission électorale de la FECOFOOT.

Jean Eude Prosper Mamouna, naturellement content, a dévoilé sa nouvelle feuille de route. «Je prends l'engagement en présence des membres de l'assemblée générale électorale de relancer le football à tous les niveaux, tout en mettant en place un comité de gestion des clubs; d'assurer la réactualisation de la situation juridique des clubs; de mettre en place une commission spécifique de suivi des joueurs; la réorganisation des compétitions. Relancer les championnats: de première division; de 2<sup>ème</sup> division, le U 15, le U 17, la coupe de la ligue seniors hommes, la coupe de la ligue U 17. En dehors de ces activités, la ligue assurera la formation des secrétaires généraux des sous ligues et des clubs, ainsi que les entraîneurs. Chers sportifs, cet engagement doit être soutenu par tous les footballeurs pour que nous réalisons ensemble notre programme», a-t-il déclaré.

**Equateur Denis NGUIMBI (envoyé spécial)**

Le bureau exécutif : Président : Jean Eudes Prosper Mamouna. Vice-président : François Désiré Moukala-Ngono. Secrétaire général : Moulomba-Pembe. Membres : Hermann Ngoyi ; Devilleres Bafouanga Ngoumba ; Alain Robert Mouanou-Makosso ; Irina Olouba - Silavilayoubi.

## AS Otohô en Coupe de la Confédération

Le dernier match du championnat de Ligue 1, AS Otohô-Inter Club, interrompu le 2 juin dernier à Kinkala et relancé le 22 juin au Stade Massamba-Débat, a été remporté par la première équipe citée, 2-0. Cette victoire permet à l'AS Otohô du président Raoul Maixent Ominga, deuxième derrière l'AC Léopards, de valider son ticket pour la Coupe de la Confédération de la saison 2024-2025.

**ATLS**  
Africa Tax & Legal Services  
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA  
Siège Social : BP 1233, Pointe-Noire  
RCCM : CG-PNR-01-2019-B16-00010

**SOCIETE CANYON METALLOY**  
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle  
au capital de FCFA 1 000 000

Siège Social : Parcelle IND 90 A, Zone Economique Spéciale de Pointe-Noire, Kouilou, Loango, Pointe-Noire, République du Congo  
RCCM : CG-PNR-01-2024-B17-00008

## CREATION DE LA SOCIETE

Aux termes des statuts établis en la forme sous seing privé et déposés au rang des minutes du Notaire, Maître Leole Marcelle KOMBO et de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social, reçus par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 14 juin 2024, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale: SOCIETE CANYON METALLOY**

**Adresse du siège social:** Parcelle IND 90 A, Zone Economique Spéciale de Pointe-Noire, Kouilou, Loango, Pointe-Noire, République du Congo

**Objet social:** la société aura pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger, pour son compte ou pour le compte d'un tiers, directement ou indirectement :

- L'Installation d'une usine de fabrication de silicium de qualité métallurgique (MG-SI) ;
- La production de MG-SI (silicium de qualité métallurgique) ;
- L'importation de charbon, de coke et d'équipements essentiels au processus de fabrication ;
- L'achat de quartz, de produits chimiques et d'autres matières premières nécessaires ;
- La production de MG-SI (silicium métallurgique) ;
- La participation aux ventes du MG-SI à l'échelle nationale et internationale.

Généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus spécifiés ou à tous objets similaires ou connexes.

Durée de vie de la société : 99 ans ;  
**Président de la société:** Monsieur Sanjay KUMAR SHRIVASTAV  
Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, des statuts et de la déclaration notariée de souscription et de versement, sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B-00442 du 14 juin 2024.**

Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le N° **CG-PNR-01-2024-B17-00008, le 14 juin 2024.**

Pour avis.

**ATLS**  
Africa Tax & Legal Services  
Société par Actions Simplifiée au Capital de 1 000.000 FCFA  
Siège Social : BP 1233, Pointe-Noire  
RCCM : CG-PNR-01-2019-B16-00010

**SOCIETE CONGO RESOURCES**  
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle  
au capital de FCFA 1 000 000

Siège Social : 327 Avenue Marien Ngouabi, Immeuble SCI Les Cocotiers, 1er étage Porte 102, face Bureau des Nations Unies, Pointe-Noire, République du Congo.  
RCCM : CG-PNR-01-2024-B17-00009

## CREATION DE LA SOCIETE

Aux termes des statuts établis en la forme sous seing privé et déposés au rang des minutes du Notaire, Maître Leole Marcelle KOMBO et de la déclaration notariée de souscription et de versement du capital social, reçus par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire le 18 juin 2024, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale : SOCIETE CONGO RESOURCES**

**Adresse du siège social :** 327, Avenue Marien Ngouabi, Immeuble SCI Les Cocotiers, 1er Etage porte 102, face Bureau des Nations Unies, Pointe-Noire, République du Congo.

**Objet social:** La société a pour objet tant sur le territoire de la République du Congo et partout ailleurs, à l'étranger, toutes opérations concernant :

- Développement et exploitation de mines de quartz, dans le respect des réglementations en matière de sécurité et d'environnement ;
- \* Exploration, extraction et traitement de gisements de quartz pour diverses applications industrielles;
- \* Efforts de recherche et développement pour optimiser les techniques d'exploitation minière et améliorer la récupération des minéraux ;
- \* Mise en place et gestion d'installations de traitement pour la purification et le raffinage du quartz ;
- \* Collaboration avec des partenaires technologiques pour explorer de nouvelles applications et de nouveaux marchés pour les produits en quartz ;
- \* Importation et exportation de différents minéraux.

Et d'une manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social susceptible d'en faciliter la réalisation ou l'extension.

**Durée de vie de la société :** 99 ans ;

**Président de la société:** Monsieur Sanjay KUMAR SHRIVASTAV

Dépôt au greffe du tribunal de commerce de Pointe-Noire, des statuts et de la déclaration notariée de souscription et de versement, sous le numéro **CG-PNR-01-2024-B-00456 du 18 juin 2024.**

Immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le N° **CG-PNR-01-2024-B17-00009, le 18 juin 2024.**

Pour avis.

**ECONOMIE**

# Le cabinet CLG s'installe dans la capitale économique

Spécialisé dans les services juridiques et fiscaux de premier ordre aux opérateurs économiques, le cabinet CLG s'est élargi en ouvrant ses portes au Congo-Brazzaville, précisément à Pointe-Noire. Il entend jouer un grand rôle dans la réponse aux demandes spécifiques du marché. C'était le mercredi 19 juin dernier, dans la salle de conférence de l'hôtel Atlantic Palace de Pointe-Noire, que la cérémonie du lancement des activités de ce cabinet a eu lieu. En présence du premier vice-maire de la ville de Pointe-Noire, Gabriel Missatou, des responsables d'entreprises publiques et privées de la place, notamment.

CLG est un cabinet d'avocats, de juristes, de fiscalistes spécialisés dans les questions fiscales et juridiques. Au Congo, CLG aura l'objectif d'accompagner des entreprises qui ont des problèmes juridiques et fiscaux dans la réalisation de leurs objectifs. Le cabinet jouit d'une réputation d'excellence, il arrive au Congo avec un engagement réel de soutenir et de favoriser la croissance dans la sous-région. Et il s'engage à contribuer au développement économique et communautaire du Congo, tout en apportant son expertise mondiale et ses connaissances en visant à favoriser un environnement commercial qui attire les investisseurs, encourager l'innovation et favoriser une croissance durable. CLG est présent dans plusieurs secteurs, dont le secteur énergétique, où il a aussi une expertise de pointe. Le directeur exécutif Chairman,

Nj Ayuk, Jd Mba, s'est réjoui de l'installation de ce cabinet au Congo. En présentant CLG, Zion Adeoye, chef exécutif officiel, a dit que leur cabinet, avec les sociétés congolaises, travaillera en continuité de son travail de toujours. «CLG va au-delà d'être juste un cabinet d'avocats. Nous collaborons beaucoup plus avec nos clients. Le secteur de l'énergie est notre point fort. Nous espérons qu'ensemble, nous allons travailler à Pointe-Noire et dans tous les pays en Afrique. Nous avons l'avantage, on a des consultants un peu partout en Afrique qui peuvent toujours naviguer pour vos besoins dans tous les secteurs et dans tous les pays. Nous vous donnons la garantie, aujourd'hui, que nous allons travailler ensemble pour qu'ensemble, vos problèmes fiscaux, juridiques, nous allons nous en occuper et nous allons bâtir des structures, des secteurs afin de



Le Directeur de CLG Congo entouré des invités

travailler», a-t-il déclaré. L'expertise de CLG est dans plusieurs secteurs dont l'énergie et les infrastructures où il possède une équipe multidisciplinaire et multi-juridictionnelle d'avocats expérimentés et de leaders du marché qui fournissent aussi des services et conseils juridiques tout au long de la chaîne de valeur. Dans le secteur de l'énergie et des infrastructures le cabinet dit disposer d'une grande compétence dans trois piliers dont le gaz et le pétrole; Energie et la transition énergétique; et les technologies. CLG est aussi dans le sport et dans le divertissement dont il fournit des services et conseils juridiques aux équipes sportives,

aux organisations dirigeantes, aux sites de loisirs, sociétés de promotion spectacles et d'événements, etc. Par ailleurs CLG accompagne aussi dans la fiscalité dans les résolutions des litiges, les banques et la finance et l'emploi, et le soutien aux entreprises. De son côté, Yves Ollivier, directeur CLG Congo, a souligné que l'objectif de son cabinet est de veiller à ce qu'une entreprise soit non seulement en conformité avec toutes les lois et règlements, mais aussi qu'elle prospère sur le marché mondial concurrentiel. «Nous travaillons en étoile collaboration avec nos clients pour comprendre leurs besoins et défis en leur offrant des conseils stratégiques et des soluti-



Yves Ollivier, DG de CLG Congo



Zion Adeoye, lors de la présentation de CLG Congo

ons pratiques qui conduisent à des résultats. Nos services couvrent un large éventail dans les domaines juridiques et fiscaux, y compris le droit des sociétés, la conformité, la résolution des litiges et plus encore tous adaptés pour répondre aux demandes spécifiques du marché congolais», a-t-il affirmé. Le premier vice-maire de la ville de Pointe-Noire, Gabriel Missatou, a salué l'ouverture de ce cabinet à Pointe-Noire, car il traduit le fait que l'activité économique est en train de démarrer dans la ville océane.



## SOCIETE NOUVELLE DES CIMENTS DU CONGO « SO.NO.C.C. »

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 3.510.000.000 DE FRANCS CFA  
SIEGE SOCIAL : Brazzaville REPUBLIQUE DU CONGO

### APPEL D'OFFRES

N° d'appel d'offres: SONOCC/AO/20240601

Date d'émission: 14 juin 2024

La Société Nouvelle des Ciments du Congo lance un appel d'offres public pour le transport de son calcaire et de son ciment par véhicules. Les soumissionnaires désireux de répondre à cet appel à la concurrence sont priés de faire parvenir leurs cotations suivies des documents administratifs de leurs sociétés au contact suivant:

Contact Pointe-Noire: Mr Boris PIKA

Téléphone: 05 566 22 46 / 06 678 08 32

Adresse: Hôtel Hong Kong, PNR

Email: sanboris10@gmail.com

Contact Brazzaville: Mr Mathurin MAKOUNDOU

Téléphone: 06-709-92-76

Adresse: Marché PV, La Gare

E-mail: mathurinmakoundou@gmail.com

Unité d'appel d'offres: SOCIETE NOUVELLE DES

CIMENTS DU CONGO (SO.NO.C.C)

Marchandises soumises à l'appel d'offres:

1- TRANSPORT DU CALCAIRE DE LA CARRIERE DE YAMBA À L'USINE SONOCC LOUTETE (ENVIRON 25 KMS). TONNAGE ANNUEL: 100.000 TONNES

2- TRANSPORT DE CIMENT DE LOUTETE À BRAZZAVILLE. TONNAGE ANNUEL: 50.000 TONNES

3- TRANSPORT DE CIMENT DE LOUTETE À POINTE-NOIRE. TONNAGE ANNUEL: 100.000 TONNES.